

SCHEMA PLANS PLAGES

RAPPORT D'EVALUATION

SEPT./2019

GiP Littoral

Sommaire

Introduction	4
Partie 1 – Méthodologie régionale plans plages	8
1.1 La phase d'étude préalable	8
1.1.1 Le cahier des charges type et les adaptations apportées au fil des années.....	8
1.1.2 Des améliorations possibles sur le contenu des études.....	8
1.1.3 La maîtrise d'ouvrage des études	9
1.1.4 Prestataires, compétences mobilisées et coût des études.....	9
1.1.5 Une nécessaire articulation avec les autres dispositifs régionaux d'aménagement durable porté par le GIP Littoral.....	10
1.1.6 Zoom sur la Charente-Maritime	11
1.2 La phase transitoire entre l'étude préalable et le lancement de la maîtrise d'œuvre ..	14
1.3 Les réalisations opérationnelles	16
1.3.1 La répartition des dépenses par grands postes et type de plages	17
1.3.2 L'analyse détaillée des dépenses par grands postes	19
1.3.3 L'analyse financière des projets.....	31
1.4 Les dispositifs d'accompagnement financier des projets	34
1.4.1 Les dispositifs d'accompagnement des investissements sur les plans plages	34
1.4.2 La demande de subvention	37
1.5 Le cadre réglementaire des projets plans plages	39
1.6 Communication et sensibilisation du public aux projets d'aménagement durable des plages.....	42
Partie 2 – Le fonctionnement des plans plages	44
2.1 L'analyse des dépenses de fonctionnement.....	45
2.1.1 Les coût d'entretien d'un plan plage	46
2.1.2 Les coûts liés au nettoyage des plages	49
2.1.3 Les coûts liés à la surveillance d'une plage	54
2.2 Les recettes d'un plan plage	56
2.2.1 Les recettes liées aux activités commerciales sur les plages de Nouvelle-Aquitaine	56
2.2.2 Les recettes liées aux stationnements	57
Partie 3 – L'animation du schéma régional.....	59
3.1 Les différents temps d'animation du partenariat littoral sur les plages.....	59
3.1.1 Le groupe technique Plages	59

3.1.2 Les journées Plages	60
3.2 Les actions collectives	61
3.2.1 Poste de secours mobile en pin maritime	61
3.2.2 Mesure de la fréquentation des plages et projet données plages	64
3.2.3 Un enjeu spécifique sur le secteur soumis à la pression de la Métropole Bordelaise	72
3.2.4 Action glisse : un guide régional surf	73
3.2.5 Un groupement de commande pour l'acquisition de panneaux réglementaire baignade	74
3.2.6 Un projet de groupement de commande pour l'acquisition de toilettes sèches ..	75
3.3 Les notes techniques	76
3.4 Les Actions de valorisation.....	76
Partie 4 - Conclusion	78
Les grands enseignements de l'évaluation plans plages	78

Introduction

Les « plans plages » ont été conçus dans le cadre de l'action de la Mission Interministérielle de l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) dans le courant des années 80. Il s'agissait alors de projets concertés d'accueil du public sur le littoral, visant à concilier l'accueil, la sécurité et l'environnement avec un nombre limité d'équipements nécessaires.

Le plan plage est défini comme un aménagement du littoral sur un périmètre déterminé, destiné à organiser l'accueil sécurisé du public, en relation avec l'activité balnéaire et, le cas échéant, avec d'autres activités liées à l'usage de la plage. Il répond à une exigence de qualité, en termes de services, de sécurité, de prise en compte des enjeux environnementaux, de « signature » paysagère et de mobilités alternatives.

Dans le Schéma régional Plans Plages, **on entend par « plan plage » toutes les plages qui font l'objet d'une surveillance de la baignade.**

En 2009, lors de l'installation de l'équipe du GIP Littoral, le constat est fait que depuis la création des premiers plans plages, la protection du littoral s'est renforcée, notamment en secteur d'espaces naturels (loi littoral) et la fréquentation des plages s'est diversifiée. Ainsi, les besoins des populations des agglomérations proches et d'une population résidente permanente se sont ajoutés à une fréquentation strictement touristique visée à l'origine. Les attentes de ces différentes clientèles ont également évolué : elles sont plus exigeantes sur la qualité des services offerts, plus attentives à la préservation des milieux naturels, à la qualité des espaces et à leur caractère sauvage.

La réalisation d'un schéma régional plans plages est l'un des premiers chantiers engagés par le GIP Littoral. Après un diagnostic réalisé par l'ONF, l'IRSTEA et le bureau d'étude Icabe, sous maîtrise d'ouvrage du GIP, le schéma régional est validé en 2010. Il structure et encadre la politique régionale de réaménagement des plans plages. Il assure la **coordination de tous les projets d'aménagement des plages d'ex-Aquitaine en appliquant des principes communs, tout en s'adaptant aux situations locales.**

En s'appuyant sur une typologie des sites, le schéma rappelle les enjeux et le cadre réglementaire et propose des principes d'aménagement durable dans le cadre des projets de réaménagement de ces espaces.

Le schéma régional propose un plan d'action, sous forme de prescriptions et de recommandations à mettre en œuvre et à valoriser pour chaque type de site, et selon différents enjeux :

- Assurer la sécurité des sites et la protection des personnes,
- Préserver et restaurer les milieux et paysages,
- Améliorer la qualité de l'accueil du public et notamment du public handicapé,
- Développer et encourager les modes de déplacements doux et mise en place de solutions alternatives à la voiture et maîtriser les flux,
- Assurer la gestion environnementale du site,
- Gérer les pratiques et animation sportives et pédagogiques.

Dans le cadre de son **programme de travail 2018/2019 et à la demande de ses membres**, le GIP Littoral s'est engagé à réaliser une évaluation de cette politique régionale.

Inscrit comme référence dans le règlement d'intervention tourisme de la région Nouvelle Aquitaine, le règlement environnement des départements de la Gironde et des Landes, et dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER), il convient aujourd'hui de mener une évaluation des projets locaux et actions entreprises, et d'observer comment ce dispositif a permis d'améliorer le fonctionnement de ces espaces emblématiques. L'objectif est tout autant de mettre en avant les points forts du cadre d'intervention que les difficultés et axes d'amélioration.

Les attendus de l'évaluation sont ainsi de plusieurs ordres :

- Améliorer la démarche en matière d'aménagement durable des plages ;
- Engager le suivi et l'entretien pour les sites aménagés ou requalifiés ;
- Adapter le schéma régional et le compléter des enseignements issus des actions collectives menées depuis 2010 ;
- Comprendre le contexte des plages en Charente-Maritime.

L'évaluation intervient aussi à un moment de changement de périmètre régional, et fournit ainsi le cadre de l'adaptation du schéma plans plages à l'échelle du littoral de Nouvelle-Aquitaine.

Méthode d'évaluation

Ce rapport est le fruit d'un travail interne au GIP Littoral mené sur 2018-2019. Il s'est appuyé sur la récupération et la compilation de données au sein des membres et partenaires. Ce document, accompagné des propositions de révision du Schéma Plan plage, a été validé en conseil d'administration du GIP Littoral, le 15 octobre 2019.

Etat d'avancement Schéma Plans Plages / 2010 - 2018

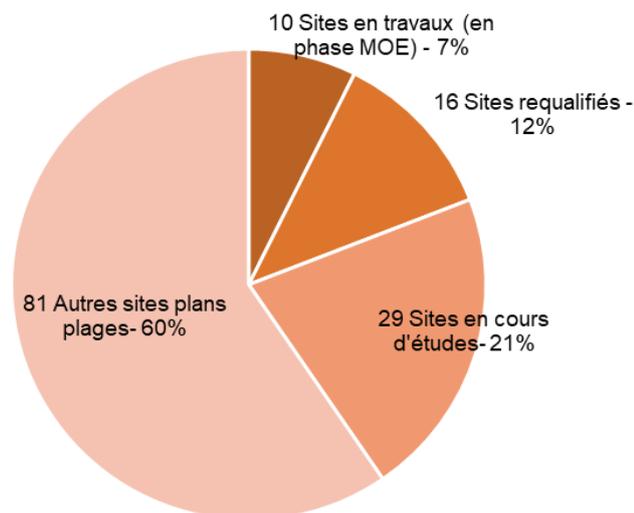


Schéma Plans Plage

Etat d'avancement avril 2019

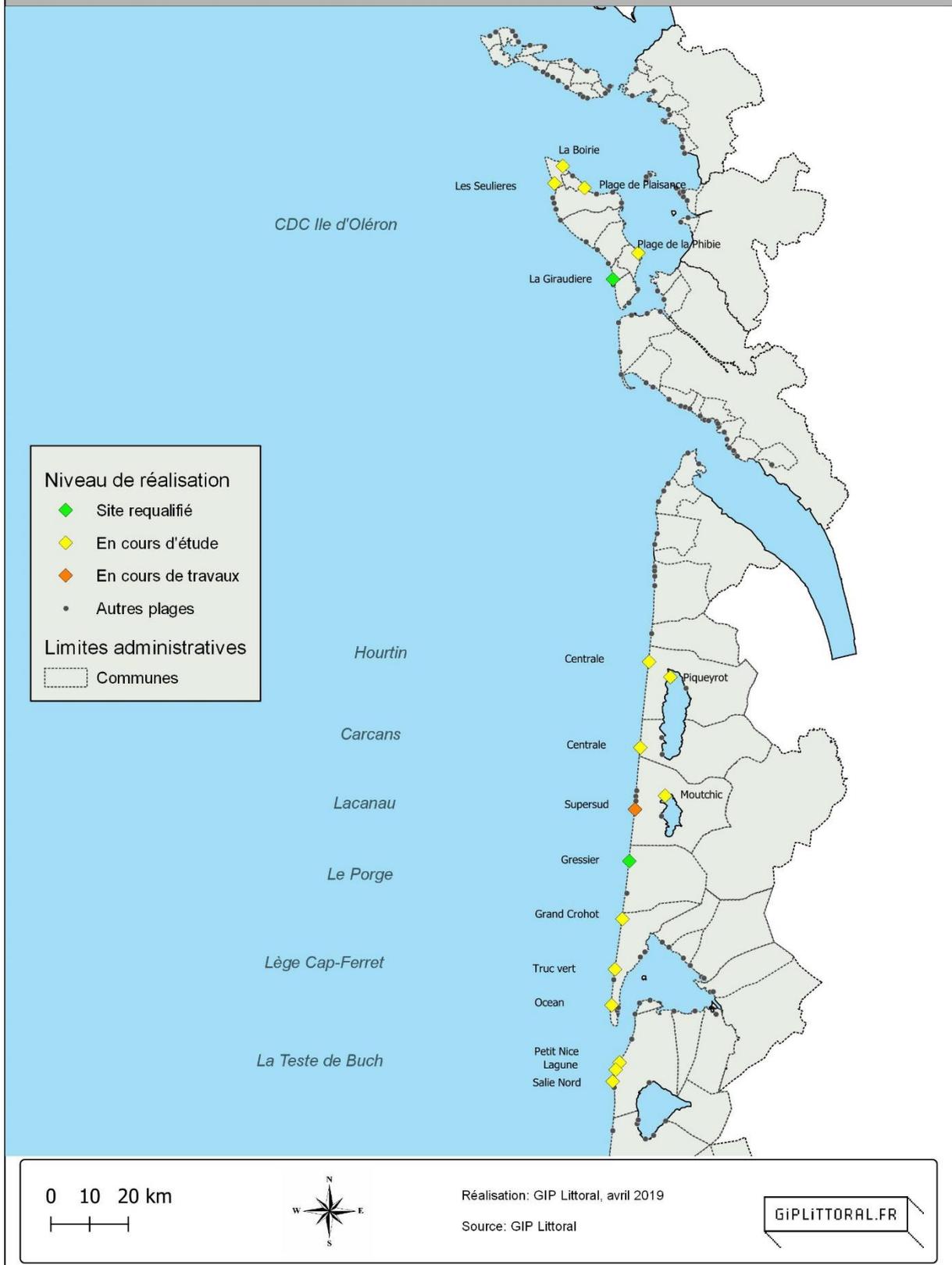
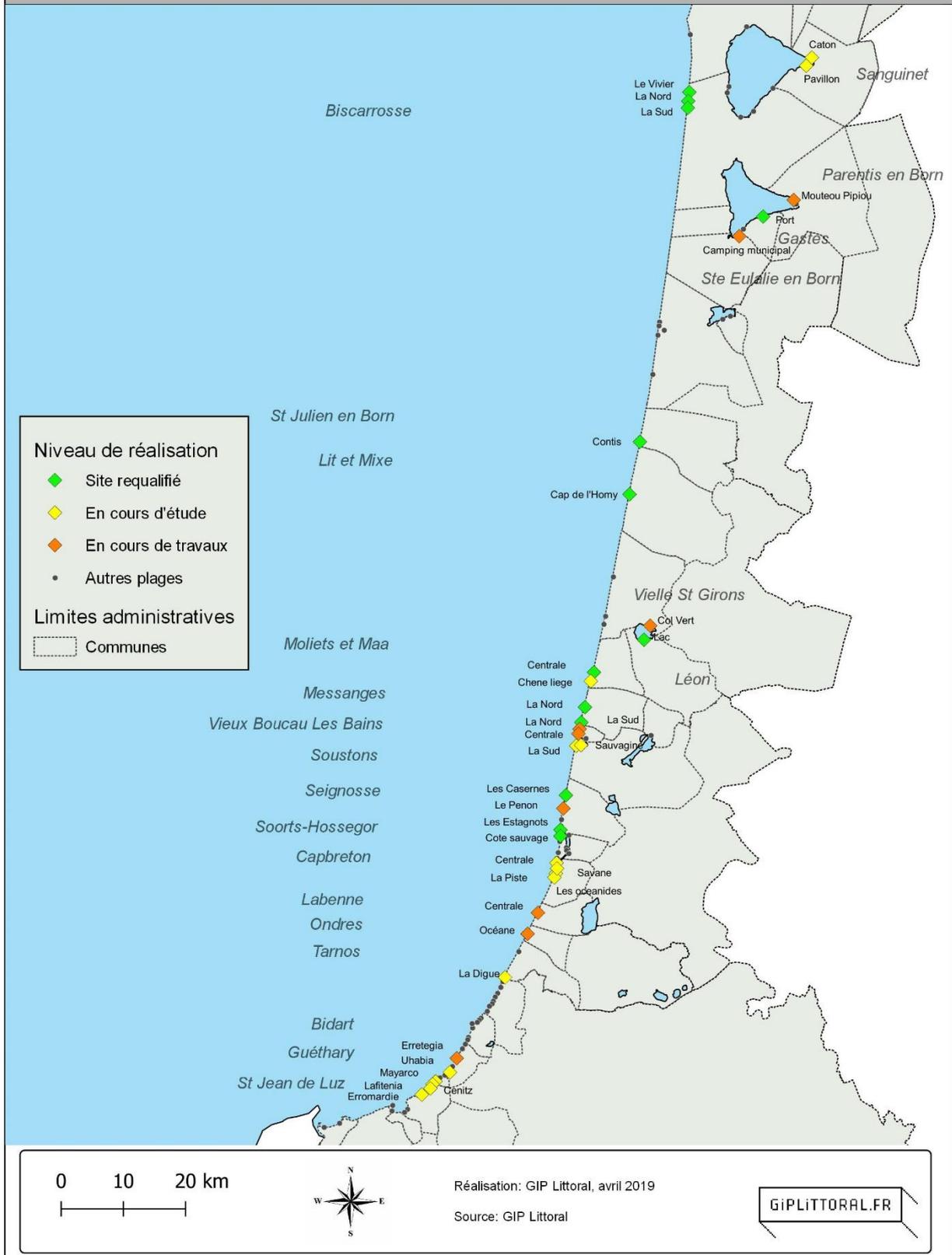


Schéma Plans Plage

Etat d'avancement avril 2019



Partie 1 – Méthodologie régionale plans plages

1.1 | La phase d'étude préalable

Les financements mobilisables dans le cadre d'un projet de réaménagement des plages sont conditionnés au respect d'une méthodologie validée par les membres du GIP Littoral. Le cahier des charges-type de l'étude préalable¹ constitue ainsi un document de référence pour toutes les collectivités littorales qui souhaitent s'engager dans une telle démarche. Le GIP Littoral accompagne tous les porteurs de projet et s'assure du suivi de cette méthodologie.

1.1.1 | Le cahier des charges type et les adaptations apportées au fil des années

Depuis 2010, les collectivités disposent d'un cahier des charges-type pour lancer les études préalables. Ce document organise les études préalables en 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic du site et analyse de la fréquentation
 - o Analyse des contextes fonciers et réglementaires
 - o Analyse des aménagements existants et du fonctionnement
 - o Diagnostic de la fréquentation et des usages
 - o Analyse des coûts de fonctionnement et d'entretien
- Phase 2 : Définition d'un projet d'aménagement
 - o Définition des modalités d'animation, d'entretien et de fonctionnement du site
 - o Chiffrage des coûts d'investissement et de fonctionnement

Au fil des études, des adaptations ont été apportées au cahier des charges-type pour toujours mieux prendre en compte les spécificités territoriales que ce soient :

- en termes de gouvernance : portage intercommunal de l'étude sur les 13 plans plages de la communauté de communes des Lacs Médocains ;
- en termes de configuration territoriale : avec des études multisites sur Biscarrosse, Sanguinet, Vieux-Boucau, Lège-Cap-Ferret ou encore Capbreton ;
- pour articuler la démarche plan plage avec une stratégie locale de gestion de la bande côtière à La Teste de Buch ou un volet érosion à Vieux Boucau ;
- pour prendre en compte des spécificités patrimoniales et juridiques comme à Tarnos ;
- pour intégrer un volet spécifique sur la mobilité et l'accessibilité (Capbreton, Lacs Médocains).

1.1.2 | Des améliorations possibles sur le contenu des études

L'analyse de la fréquentation a été très variable selon les études en termes d'attendus et de coûts.

Sur des sites lacustres peu fréquentés, l'analyse de la fréquentation s'est limitée à de l'observation, alors qu'elle a pu générer des moyens importants par exemple dans l'étude des 13 sites des Lacs Médocains avec un équipement en capteurs routiers et la diffusion de questionnaires d'enquête.

Si tous les sites ne nécessitent pas le même niveau de précision, il en résulte qu'on ne dispose pas aujourd'hui d'une approche commune en termes de méthode de fréquentation, ce qui empêche une comparaison entre sites. Par ailleurs cette donnée permet tout autant de calibrer au mieux les équipements et services d'un site que d'envisager le déploiement d'offres de services visant à mieux informer les usagers (cf. Partie 3 | Mesure de la fréquentation des plages).

¹ Cahier des charges type Etude préalable plan plage disponible sur le site internet du GIP Littoral

Dans un objectif d'optimisation de ces données, il conviendrait de repréciser les attendus de ce volet fréquentation des études préalables sur :

- les comptages quantitatifs : voitures, camping-cars, deux-roues motorisées, vélos, piétons en vue de calibrer au mieux les aménagements et services ;
- les données qualitatives afin de mieux utiliser les informations issues des enquêtes et des observations terrain.

Le besoin de consolider la méthode sur l'analyse de la fréquentation et de disposer de données comparables et fiables entre les sites s'est renforcé avec le lancement d'un nouveau chantier inscrit au programme de travail 2019 portant **sur les espaces naturels fréquentés**.

Le cahier des charges prévoit également **une analyse du fonctionnement du site**. L'objectif de cette analyse est d'identifier les coûts et recettes générés par le site. Ce volet n'a fait que très rarement l'objet d'une analyse de la part des bureaux d'études, faute de récupération des données, mais aussi car la partie sur le fonctionnement n'est pas suffisamment développée et les actions issues des études préalables portent davantage sur des actions en matière d'aménagement plutôt que des mesures de gestion.

Le contexte incite à un approfondissement de ce volet : demandes croissantes d'étudier les possibilités de stationnement payant, modification des procédures d'attribution des autorisations sur le domaine public...

Pour tenter de répondre aux enjeux en matière de fonctionnement des plans plages, la 2^{ème} partie du rapport d'évaluation y est consacrée.

En lien avec le fonctionnement du site, il est constaté que l'offre de services « plages » est très peu prise en compte alors qu'elle fait partie des sujets (comme sur le vélo) largement abordés dans le cadre des séminaires thématiques « Projet Littoral Nouvelle-Aquitaine » organisés par le GIP Littoral tout au long de l'année 2018².

A l'exception de quelques propositions comme les consignes ou vestiaires de plages, les offres de services restent limitées dans les projets plans plages.

1.1.3 | La maîtrise d'ouvrage des études

Sur les huit années d'évaluation, plusieurs maîtrises d'ouvrages (MOA) ont porté des études préalables :

- L'ONF : cela a été le cas sur les premières études et a permis de déclencher très rapidement les premiers projets (Messanges, Seignosse...). La réalisation des études par le bureau d'étude de l'ONF a pu entraîner dans certains cas un défaut sur certaines compétences spécifiques (sur les mobilités notamment...). Depuis 2015, l'ONF a privilégié la délégation de sa MOA aux communes, sur la base de conventions déléguant la MOA des études (exemple à La Teste de Buch ou sur les Lacs Médocains), ou des Co-MOA.
- Géolandes dans les Landes pour les sites lacustres : le Syndicat a ainsi porté les études préalables sur la quasi-totalité des sites lacustres sur la période 2010 – 2018 ;
- les communes et leurs intercommunalités : le soutien du GIP est indispensable dans ce cas pour permettre une bonne appropriation du cadre régional et des attentes des partenaires financiers. Le GIP est davantage sollicité aux différentes phases et souvent en relation directe avec le cabinet d'études.

1.1.4 | Prestataires, compétences mobilisées et coût des études

Au fur et à mesure des études, les compétences sollicitées dans les cahiers des charges se sont étoffées.

La compétence mobilisée de manière systématique est celle de paysagiste – urbaniste en mandataire des études dans le cadre de groupement. Les compétences mobilités, architecture

² Compte-rendu des ateliers du Séminaire Thématique 3 organisé le 4 octobre 2018 à Biarritz disponible sur le site internet du GIP Littoral

(dans le cas de sites avec des constructions), environnement sont également sollicitées en fonction des enjeux à étudier.

La liste des bureaux d'études susceptibles de se positionner sur ces études s'est étoffée au fil des années. Le GIP Littoral a notamment mené un travail de diffusion de la démarche. Aujourd'hui, ce sont une dizaine de bureaux d'études, en grande majorité situés sur les départements littoraux de Nouvelle-Aquitaine qui se partagent les différentes études préalables (cf. tableau 1). Malgré tout, il convient d'être vigilant car il y a peu de réponses aux marchés publics sur ces sujets (que ce soient sur des études préalables ou sur des maitrisés d'œuvre).

Le coût total d'une étude préalable a varié de 10 000 € à 70 000 € HT selon le nombre de sites et la complexité des enjeux à étudier. Aussi, si l'on exclue les études multisites qui ont mobilisé des compétences spécifiques (par exemple à Capbreton, Lacs Médocains), le coût moyen d'une étude préalable est compris entre 10 000 et 50 000 € HT. Ce montant est en adéquation avec le coût des études préalable Aménagement Durable qui se situe aux alentours de 80 000€ HT.

La durée des études préalables tend à se réduire au fur et à mesure que le dispositif plans plages est mieux connu des collectivités et des prestataires. Si la durée moyenne des études était de 2,5 ans sur la période 2010-2014 ; elle est depuis 2015 d'1,5 ans. La durée des études est conditionnée par la nécessité de réaliser le diagnostic et l'analyse de la fréquentation sur la période estivale élargie. Hors périodes de validation, la durée des études est la suivante : 6 mois pour la phase 1 de diagnostic et 6 mois pour la phase 2.

1.1.5 | Une nécessaire articulation avec les autres dispositifs régionaux d'aménagement durable porté par le GIP Littoral

Pour les partenaires, l'enjeu est toujours de répondre au mieux aux attentes et aux spécificités des territoires dans le respect des principes d'aménagement durable. L'ensemble des adaptations au cahier des charges type a fait l'objet de validation par les partenaires des projets dans le cadre de groupes techniques préalables au lancement de la consultation. **Elle pose néanmoins la question de la limite des études plans plages et de la bascule vers des démarches plus globales de type « Aménagement Durable des Stations ».**

Ainsi, lorsque les études portent sur plusieurs sites directement connectés au milieu urbain, le cadre régional le plus adapté serait davantage celui d'une réflexion « Aménagement Durable des stations » afin de permettre une vision plus globale et stratégique des enjeux de territoire. Les retours d'expériences d'ADS Bidart, Saint Jean de Luz-Guethary ou Seignosse vont en ce sens puisqu'ils ont permis de traiter des plans plages urbains ou accueil loisirs et de bien appréhender les questions en matière d'accessibilité et de connexions avec le tissu urbain. La démarche ADS semble également plus appropriée sur ce type de projets, car les coûts d'objectifs importants (supérieurs à 1 ou 2 millions d'€) nécessitent un travail de priorisation des actions et de programmation budgétaire.

A noter qu'à l'issue d'une étude ADS, les collectivités enchainent directement sur une maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux.

1.1.6 | Zoom sur la Charente-Maritime

Les premières conventions signées en 2018 avec les territoires de Charente-Maritime ont permis de mettre très rapidement en avant le fort intérêt de ces territoires pour la démarche plans plages avec 2 spécificités qui devront faire l'objet de réponses dans le cadre de l'adaptation du schéma régional :

- le portage et l'animation intercommunale très présente sur la question des plages ;
- la présence de nombreuses plages non surveillées notamment sur les îles d'Oléron et de Ré, avec des configurations qui peuvent rappeler les plages du Bassin d'Arcachon ou de certains sites lacustres.

Sur le portage intercommunal

Les territoires de la communauté de communes de l'île d'Oléron ou encore la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) portent des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI.

Cette méthode conduit à une approche par thématiques plutôt que par site. Le portage intercommunal permet aussi aux territoires de développer des projets autour des services (communication sur les plages, signalétique...) de manière plus poussée que sur les territoires ex-aquitains où la très grande majorité des MOA sont communales. Ce retour d'expérience devra nourrir l'adaptation du schéma plans plages (des propositions sont faites en conclusion du présent rapport).

Sur la prise en compte des sites non surveillés :

Une des spécificités du territoire de Charente Maritime et plus particulièrement des îles d'Oléron et Ré est de disposer de nombreuses plages non surveillées. Certaines ont des configurations proches de celles du Bassin d'Arcachon avec des zones de baignade limitées en fonction des marées. Dans le cadre du programme Qualité Littoral Oléron³, le cahier des charges des études préalable portant sur 13 plages (dont 4 surveillées) a été complété, sur demande de la Région pour intégrer cette spécificité, en proposant :

- dans le cas où la plage amène une fréquentation liée à la baignade : d'étudier les conditions d'organisation d'une surveillance ;
- dans le cas où la plage amène une fréquentation autre que la baignade : d'identifier les mesures permettant d'informer le public de l'interdiction de baignade, et identifier les mesures permettant de gérer au mieux les usages et la fréquentation. Par ailleurs, ces sites pourraient intégrer la réflexion animée par le GIP Littoral dans son programme de travail 2019 portant sur les espaces naturels fréquentés.

³ Programme Oléron 21 présenté en Partie 2 du présent Rapport

Evaluation 2018 – Méthodologie Etude préalable

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
<p>Approche globale des enjeux liés aux plages</p> <p>Adaptation du cahier des charges permettant d'appréhender les spécificités locales</p> <p>Mobilisation de nouvelles compétences (mobilité notamment) dans les études</p> <p>Meilleure connaissance du dispositif par les MOA, mais aussi par les prestataires (compréhension plus rapide des attentes des partenaires)</p>	<p>Analyse de la fréquentation</p> <p>Faiblesse des études sur le volet fonctionnement</p> <p>Des projets parfois surdimensionnés en termes de réalisation et donc de chiffrage</p> <p>Point de vigilance sur le renouvellement des bureaux d'études</p>

>> Enjeux

Actualisation du Cahier des charges-type « étude plan plage » en intégrant les enseignements de la présente évaluation :

- la précision d'une méthode d'analyse de la fréquentation quantitative et qualitative
- le renforcement des attendus sur le volet « fonctionnement » des études plans plages

Poursuite du travail d'adaptation du cahier des charges aux besoins de la MOA en amont du lancement du marché de l'étude préalable

Si besoin accompagnement des collectivités vers une démarche ADS ou « Espace naturel Fréquenté » en fonction des enjeux et du périmètre d'étude

Travail sur les possibilités et le contenu d'offres de services (au regard de la fréquentation)

Poursuite du travail de valorisation de la démarche notamment auprès des bureaux d'études (organisation d'un temps d'échange sur les grands principes d'aménagement durable portés par le schéma régional plans plages, mais également le référentiel d'innovation pour l'aménagement durable des stations)

Maintien d'un haut niveau d'exigence pour la sélection d'équipes pluridisciplinaires

Positionnement et mission du GIP Littoral :

- Accompagnement à la rédaction du CCTP : définition des objectifs, des enjeux principaux, identification des partenaires...
- Coanimation de l'étude préalable pour assurer la prise en compte des principes du schéma régional et avec des niveaux d'intervention selon la maîtrise d'ouvrage et sa connaissance du cadre régional

Etudes préalables Plans Plages : Coûts et prestataires

Site(s) étudié(s)	Nb de sites étudiés	MOA de l'étude préalable	Bureau d'étude retenu	Coût de l'étude	Durée de l'étude	Prestataire retenu pour la maîtrise d'œuvre
Plage centrale - Ondres	1	Commune	Artesite (paysagiste) + ONF	41 000 €	2009 / 2012	Artesite
Plage centrale - Moliets	1	Commune	Atelier de paysage JN Tournier + ONF		2009 / 2011	Bercat Ingénierie / ONF
Etude multisite : Les Estagnots / Le Penon / Les Bourdaines - Seignosse	3	Commune	Marc Delanne + ONF	36 000 €	2009 / 2012	ONF
Plage Parentis	1	Géolandes	Atelier BKM	9 300 €	2009 / 2012	Atelier BKM
Plage du Col Vert Vieille Saint Girons	1	Géolandes	Atelier BKM		2009 / 2012	GO TOWN / SCE
Plan lacustre de Léon	1	Géolandes	Atelier de paysage JN Tournier	6 525 €	2010 / 2012	Artesite
Les Casernes – Seignosse	1	ONF	ONF	27 000 €	2010 / 2012	ONF
Plages Sud et Centrale de Messanges	2	Commune et ONF	ONF	45 000 €	2010 / 2012	ONF
Plage du Port - Gastes	1	Géolandes	Atelier de paysage JN Tournier	16 500 €	2011 / 2015	EL Paysage
Cap de l'Homy – Lit et Mixe	1	ONF	ONF		2012 / 2015	ONF
Le Gressier – Le Porge	1	ONF	ONF	60 000 €	2012 / 2017	ONF
Plage centrale de Labenne	1	Commune	Marc Delanne (Architecte)		2012 / 2016	Go Town / SCE / 2 :PM
Plage du camping municipal Sainte Eulalie	1	Géolandes	Atelier de paysage JN Tournier	15 000 €	2015 / 2016	Marie Berthe ADP (Urbaniste) / SCE
Plages Vieux Boucau et Soustons	3	SIPA	Artesite (paysagiste)	39 400 €	2015 / 2016	Michel et Miquel pour Vieux Boucau
Plage d'Erretega à Bidart	1	Département 64	Conseil départemental 64	En interne	2015 / 2016	Joseph Andueza
Plages de Sanguinet	2	Géolandes	Atelier Romain Geoffroy Paysage / SOR'EAU Environnement	15 000 €	2016 / 2018	Pas encore lancée
Plage du Lac Léon	1	Géolandes	Morel Delaigue (paysagiste)	15 000 €	2016 / 2018	Pas encore lancée
Plages océaniques et lacustres des Lacs Médocains	13	CdC Lacs Médocains	BASE (paysagiste) / Indiggo (déplacement et mobilité)	67 000 €	2016 / 2017	ONF pour Super Sud – Lacanau
Plages de La Teste	3	Commune	GO TOWN / Artelia	30 000 €	2017 / 2019	Pas encore lancée
Plage de la Digue – Tarnos	1	Commune	GO TOWN / Id Cité / ADAMAS / Casagec	46 000 €	2017 / 2019	Pas encore lancée
Plages de Capbreton	3	Commune	GO TOWN / Id Cité / P :2M / SCE	60 000 €	2017 / 2019	Pas encore lancée
Plages de Lège Cap Ferret	3	Commune	OTEIS / Phytolab	60 000 €	2018 / en cours	Pas encore lancée
Plage de la Giraudière	1	CdC Ile d'Oléron	ONF			

Tableau 1 : Etudes préalables plans plages : coûts et prestataires – Sources : GIP Littoral

1.2 | La phase transitoire entre l'étude préalable et le lancement de la maîtrise d'œuvre

Initialement, la mission du GIP Littoral avait été ciblée prioritairement sur le suivi de l'étude préalable. Les premiers groupes techniques plages ont permis de faire ressortir les problématiques rencontrées par les collectivités et l'ONF sur la sortie opérationnelle des projets (cadrage réglementaire, dossiers de demandes de subventions...). Au fil du temps, l'accompagnement du GIP Littoral s'est donc renforcé sur toute la phase de suivi du projet (de l'étude préalable à la livraison du chantier).

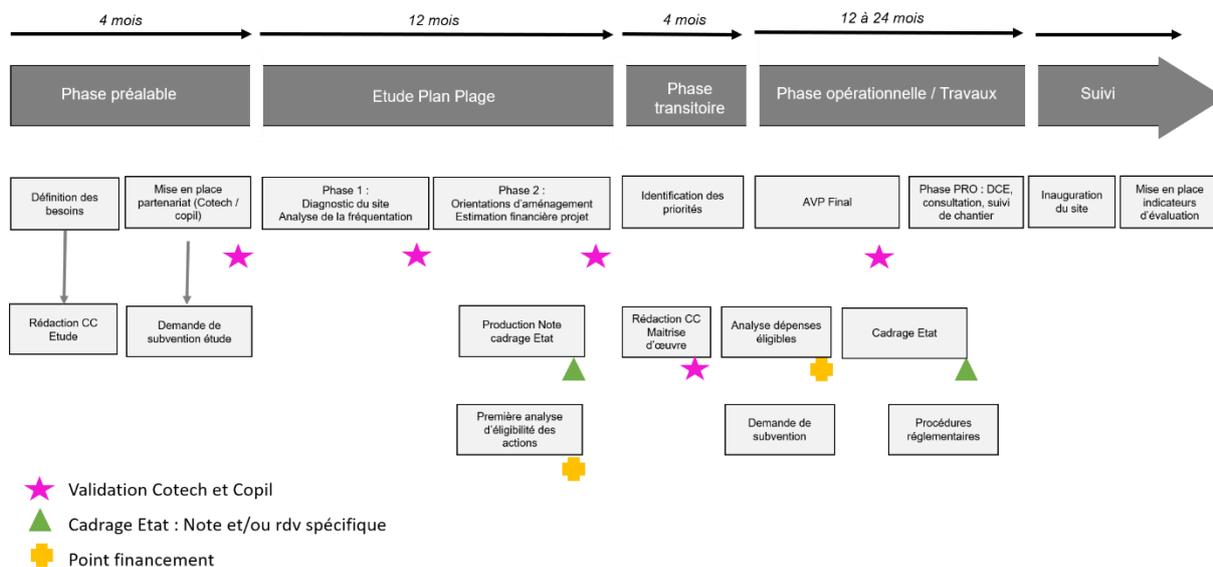
Cet accompagnement renforcé s'est accentué avec la décision des cofinanceurs de s'appuyer sur la base des études d'Avant-Projet final et le contenu du projet déposé pour la demande au cas par cas et le permis d'aménager, plutôt que sur la base de l'étude préalable.

Ce renforcement de l'accompagnement du GIP Littoral a entraîné un suivi plus important de la part des partenaires et cofinanceurs des projets. Ainsi, les groupes techniques partenariaux se poursuivent aujourd'hui durant toute la phase de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase PRO.

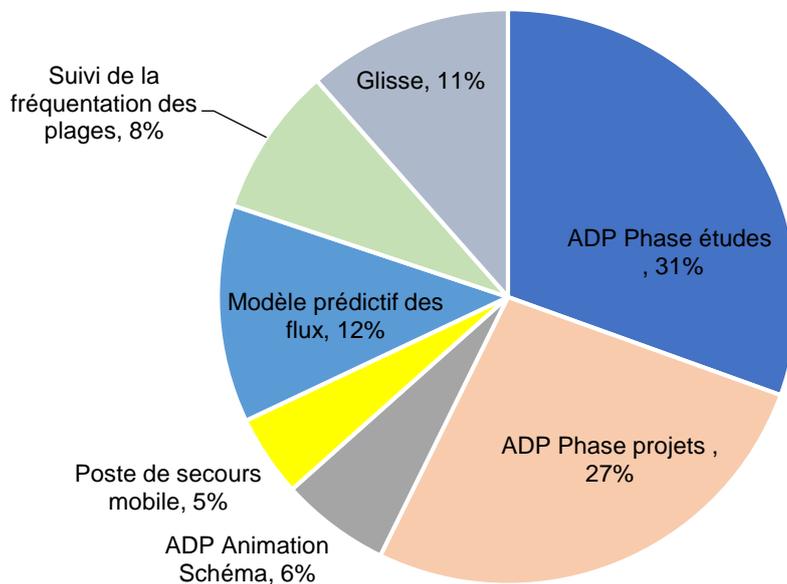
Le rôle du GIP Littoral a évolué ces dernières années vers un accompagnement plus poussé des collectivités :

- Accompagnement à la définition des priorités et de la stratégie des collectivités sur appui de l'étude préalable ;
- Soutien à la rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre ;
- Animation d'une réunion avec les cofinanceurs pour identifier les dépenses éligibles ;
- Accompagnement et suivi en phase de maîtrise d'œuvre ;
- Soutien à la communication sur les phases de travaux jusqu'à l'inauguration du site.

Schéma type d'une démarche Plans Plages



Répartition du temps de travail de l'équipe du GIP littoral sur le chantier Plages



1.3 | Les réalisations opérationnelles

Un des objectifs de l'évaluation de la politique d'aménagement durable des plages est de voir comment les actions issues des études préalables ont été réalisées et d'évaluer leur efficacité pour répondre aux enjeux identifiés par les partenaires dans le schéma régional plans plages. Une analyse de l'ensemble des postes de dépenses prévisionnelles (sur la base de l'AVP et des dossiers de demande de subvention) a été faite sur 17 plages. Le budget total des travaux sur ces 17 plages est de 7,5 M €.

Dpt	Commune	Nom de la plage	Type de plage
40	Biscarrosse	Plage Nord	Plage Accueil Loisirs
40	Biscarrosse	Plage Sud	Plage Accueil Loisirs
40	Messanges	Centrale	Plage Accueil Loisirs
40	Lit et Mixe	Cap de l'Homy	Plage Accueil Loisirs
40	Labenne	Centrale	Plage Accueil Loisirs
40	Moliets	Centrale	Plage Accueil Loisirs
40	Vieux Boucau	Centrale	Plage Accueil Loisirs
40	Vieux Boucau	Nord	Plage Accueil Loisirs
33	Le Porge	Le Gressier	Plage Accueil Nature
40	Biscarrosse	Les Viviers	Plage Accueil Nature
40	Seignosse	Les Casernes	Plage Nature
40	Messanges	Sud	Plage Nature
33	Lacanau	Super Sud	Plage Nature
64	Bidart	Erretegia	Plage Nature
40	Gastes	Plage du Port	Plage lacustre
40	Léon	Plage du Lac	Plage lacustre
40	Sainte Eulalie en Born	Plage du camping municipal	Plage lacustre

Les postes de dépenses ont été classés en 5 grandes catégories de travaux :

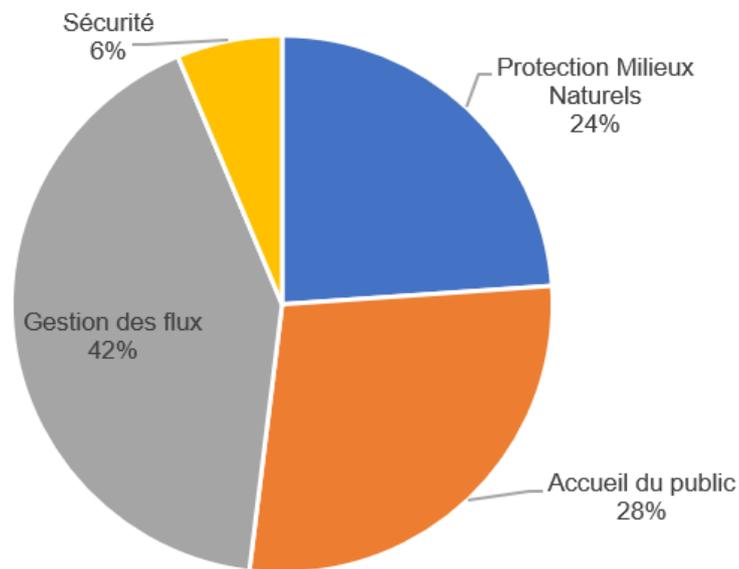
- **Des travaux visant à la protection des milieux naturels :**
 - o restauration et travaux dunaires ;
 - o mesures de canalisation des flux piétons (pose de ganivelles, clôtures pour empêcher l'accès aux espaces naturels) : ces travaux visent à limiter l'érosion dunaire sur les sites et à restaurer les espaces dégradés par une fréquentation anarchique (ou en éviter l'accès) ;
 - o protection des berges (pour les sites lacustres) ;
 - o entretien des boisements et accès secours.
- **Des travaux visant à l'amélioration des flux et les déplacements doux :**
 - o réorganisation des espaces de stationnements (espaces existants, création de stationnements en rétro littoral, suppression...) ;
 - o accessibilité vélo, stationnements et services vélo ;
 - o gestion des campings cars et véhicules hors gabarit sur les sites ;
 - o fermetures d'accès sauvages ;
 - o dépose navette, arrêt minute ;
 - o dispositifs anti-stationnement...
- **Des travaux visant à l'accueil du public :**
 - o installation de sanitaires ;
 - o requalification des espaces publics, liaisons piétonnes et zones de commerces ;
 - o installation d'aires de jeux, de sentiers pédagogiques, de plateformes bois / belvédères ;
 - o amélioration de l'accessibilité PMR ...
- **Des travaux visant à la gestion environnementale des sites :**

- poubelles, aménagements de zones de dépose de déchets...
- **Des travaux visant à la sécurité (baignade, incendie...) :**
 - reprise des voies d'accès secours ;
 - requalification ou acquisition de postes de secours,
 - requalification ou acquisition de Drop zone....

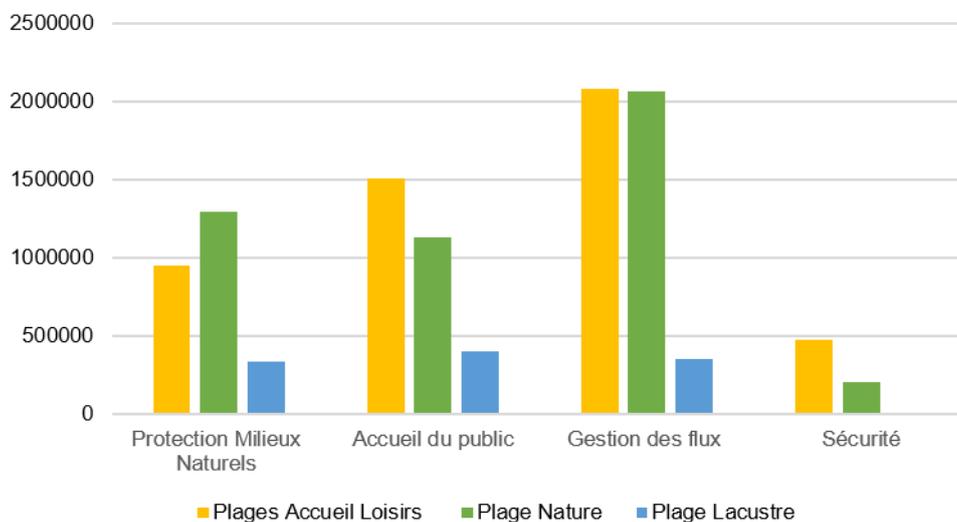
Tous ces travaux n'ont pas forcément fait l'objet de financements (notamment les mesures liées la sécurité, la requalification des stationnements tête de plage...), mais ils respectent tous les principes d'aménagement durable érigés dans le schéma régional plan plage.

1.3.1 | La répartition des dépenses par grands postes et type de plages

Répartition des dépenses par grands postes



Répartition des dépenses par type de plage



L'analyse montre la part importante consacrée aux travaux permettant de fluidifier l'accès et de favoriser les déplacements doux. Les sites plans plages ont été conçus dans les années 80 avec une accessibilité essentiellement pensée pour le tout-automobile, ce qui explique l'importance des travaux à mener pour modifier les comportements et accompagner d'autres modes de déplacement.

Rappel de la typologie des plages adoptée dans le schéma validé en 2010

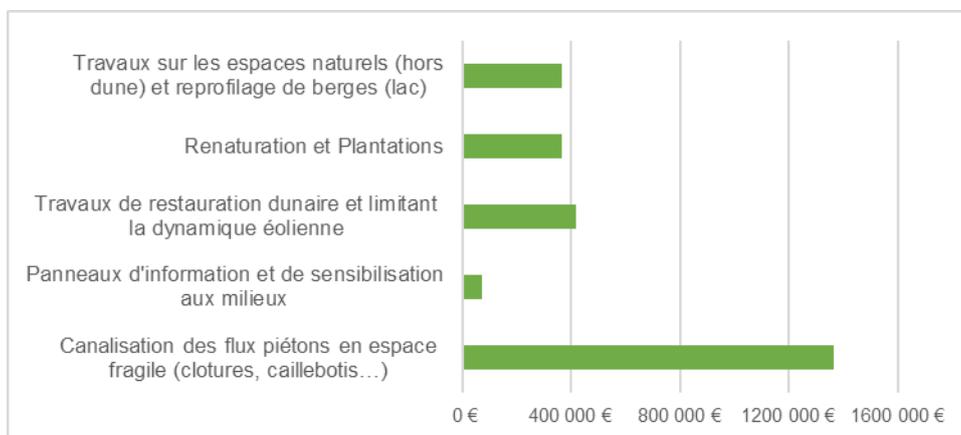
Dénomination	Situation et caractéristiques principales	Objectifs particuliers
Plages Urbaines	Plages urbaines océaniques ou de bord de lac, en station	Plages urbaines, de fréquentation variable (parfois très élevée), au droit des stations, où l'environnement naturel est absent ou très limité, niveau de services maximum (de type urbain).
Plages Accueil Loisir	Sites de bord d'océan, à proximité immédiate voire intégrés à la station	Fréquentation maximum, nécessitant un niveau de service élevé, et forte communication auprès du public sur la gestion intégrée du littoral aquitain.
Plages Accueil Nature	Gros sites de bord d'océan à proximité moindre de la station ou en milieu naturel	Fréquentation maximum, nécessitant un niveau de service élevé, et forte communication auprès du public sur la gestion intégrée du littoral aquitain. Le caractère nature du site est à préserver en parallèle de l'amélioration du niveau de services. les services indispensables (hygiène, sécurité).
Plages Nature	Sites de bord d'océan, de capacité variable, en milieu naturel ou à proximité de la station	Fréquentation variée (mais inférieure à la catégorie précédente), parfois « confidentielle », niveau de services limité, équipements rustiques. Sites emblématiques de l'image « côte sauvage » du littoral aquitain, armature environnementale du schéma plan plage, sites des amateurs de nature « préservée et sécurisée », pour assurer
Plages Lacustres	Sites de bord de lac, en milieu naturel ou à proximité de la station ou de la ville rétro littorale	Sites de bord de lac, de proximité, vivant en synergie avec les villes rétro littorales et les campings, fréquentation variée (faible à moyenne). Les sites lacustres présentent un degré d'urbanisation très variable. Les sites lacustres les plus naturels sont emblématiques, au même titre que les sites « Nature », de l'image régionale d'une nature « préservée et sécurisée ».

Sources : Schéma plans plages – GIP Littoral - 2010

1.3.2 | L'analyse détaillée des dépenses par grands postes⁴

Protection des milieux naturels

Répartition des actions en matière de protection des milieux naturels :



Plages des Casernes à Seignosse, Protection dunaire



Plage du Port à Gastes, Ilots de biodiversité



Plage centrale à Moliets, Protection du bas de dune



Plage des Estagnots à Seignosse, Protection dunaire

⁴ Les montants présentés dans les graphiques ci-dessous sont les sommes des travaux prévisionnels sur les 17 plages analysées.



Cap de l'Homy, Protection Dune avec bois flotté



Le Porge, Replantations

A retenir :

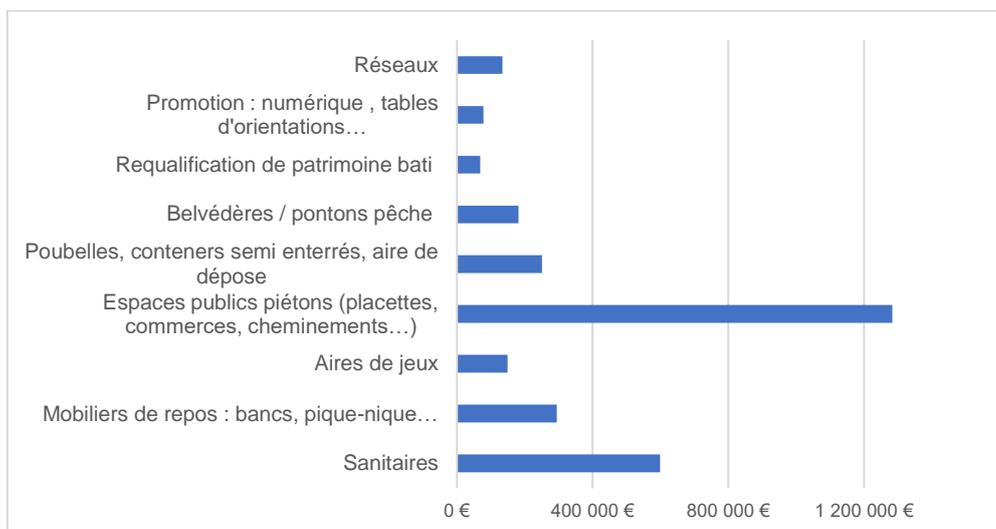
- Des aides publiques incitatives qui ont permis des réalisations importantes en matière de protection des milieux
- Des interventions qui ont permis de limiter les problématiques d'érosion par une meilleure canalisation des flux piétons
- Des enjeux paysagers et l'insertion des aménagements qui ont fait l'objet d'améliorations au fur et à mesure que les études ont été confiées à des paysagistes

Améliorations possibles :

- Des améliorations possibles dans les choix de végétaux sur les espaces plus urbains et front de mer
- Une communication et une sensibilisation du grand public sur les travaux dunaires à améliorer
- La nécessité de renforcer les partenariats avec les acteurs de la promotion touristique concernant la signalétique pédagogique et de sensibilisation sur les milieux (notamment pour bien en prendre en compte les spécificités des publics des sites (traductions...) ou pour travailler des approches de circuit...)

Amélioration de l'accueil du public

Répartition des actions en matière d'accueil du public



Les Casernes à Seignosse, Aménagement tables de pique-nique



Plage du Port à Gastes, Mobilier de confort



Plage du Gressier au Porge, Requalification de l'allée centrale



Plage du Port à Gastes, Aire de jeux bois



Plage centrale de Messanges, Aménagement d'un belvédère



Plage des Estagnots de Seignosse, Espace de repos



Les Casernes à Seignosse, Création de sanitaires



Le Gressier au Porge, Création de sanitaires

A retenir :

- Rappeler systématiquement l'opportunité de certains aménagements et équipements sur les plans plages au regard des objectifs initiaux de conciliation entre préservation des milieux et de gestion de la fréquentation : enjeux d'hygiène avec l'implantation de sanitaires, enjeux de canalisation des flux avec des aménagements de type belvédère ou cheminements piétons, etc.

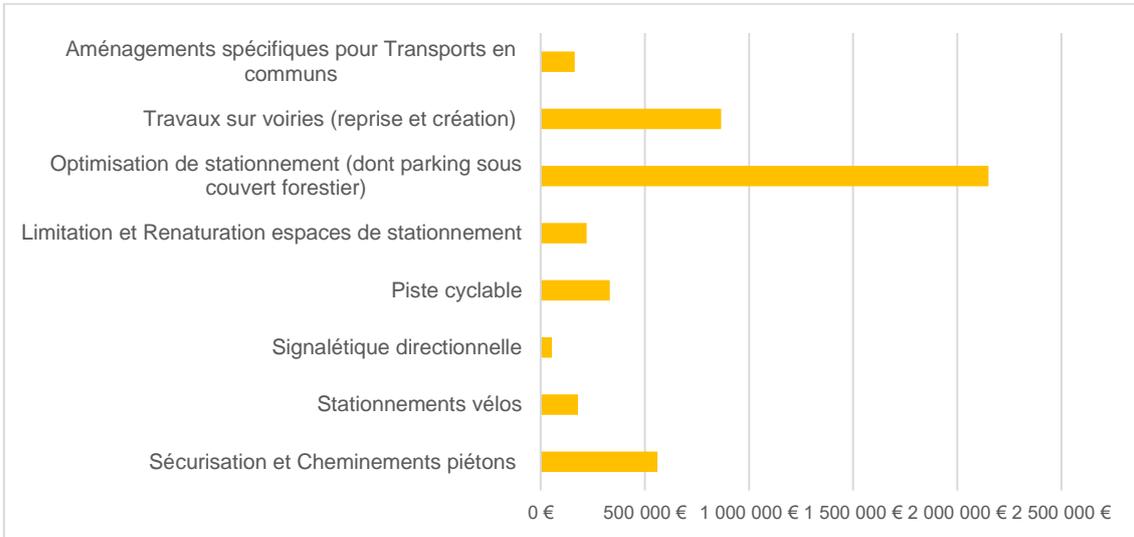
Améliorations possibles :

- Améliorer les mesures à destination des personnes à mobilité réduite en privilégiant une approche globale de l'accessibilité PMR aux plages sur le territoire communal voire intercommunal plutôt que de chercher à systématiser des mesures sur tous les sites – (développement de partenariats avec Handiplage...)
- Poursuivre les retours d'expérience sur certaines solutions techniques comme les toilettes sèches⁵
- Développer l'offre de services sur les plages

⁵ Note technique sur les toilettes sèches disponible sur le site du GIP Littoral

Amélioration des flux et des déplacements doux

Répartition des actions en matière d'amélioration des flux et déplacements doux



Cap de l'Homy, Cheminements piétons en greppin



Les Casernes à Seignosse, Réalisation de la voie cyclable de connexion du plan plage à la Vélodyssée



Gastes, Séparation des flux piétons / vélos



Contis, Suppression de stationnement et remplacement par cheminement piéton



Les Casernes à Seignosse, Requalification du parking sous couvert forestier



Plage centrale de Messanges, Séparation des flux et installation de portiques véhicules hors gabarit

A retenir :

- Effort conséquent ces 8 dernières années, qui permet d'observer un recul de la place de la voiture sur les sites requalifiés, une amélioration de l'accessibilité en vélo et en transport en commun (avec la quasi-totalité du territoire landais et basque couvert de navettes plages) et une augmentation importante des stationnements vélos (offre multipliée par 10 sur certains sites)
- Des liaisons cyclables concourant au projet global ont été aménagées hors financements plans plages (liaison entre les 3 plages à Biscarrosse, connexion de la plage des Casernes à la Vélodyssée à Seignosse, liaison entre le Bourg et la plage du Gressier au Porge⁶)

Améliorations possibles :

- Difficultés sur la création de parkings rétro littoraux (problématique de foncier, coût de la mise en place de navettes là où elles n'existent pas...)
- Accompagner le changement des comportements sur le recours à la voiture notamment en améliorant l'information en amont des sites
- Traiter la question de l'accessibilité des plages soumises à la pression de certaines agglomérations (secteur girondin notamment) – cf. Partie 3 sur les actions collectives
- Inciter le développement du multimodal
- Mener un travail spécifique sur les revêtements permettant de concilier exigences réglementaires, enjeux environnementaux et intégration paysagère et gestion de la fréquentation (cheminements piétons, cyclables, espaces de stationnements, voirie...)

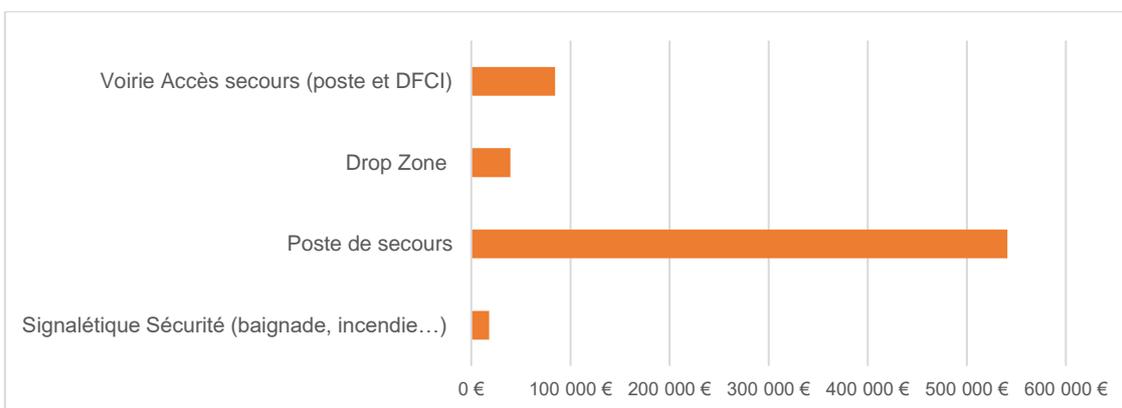
⁶ Ces réalisations sont visibles sur [les fiches de synthèses](#) de chaque projet Plan Plage sur le site du GIP Littoral

Sécurité

Répartition des actions en matière de sécurité

En matière de surveillance, les dépenses d'investissement réalisées par les collectivités portent sur :

- La construction/maintenance ou la location des postes de secours
- Les accès secours
- La drop zone
- La signalétique réglementaire
- Les moyens permettant de prévenir les secours en dehors des sites surveillés et en dehors des périodes de surveillance : dénomination des accès, bornes d'appels d'urgence...



Plage centrale de Messanges, Requalification du poste de secours



Plage du Cap de l'Homy à Lit et mixte, Signalétique réglementaire Baignade



Plage du Cap de l'Homy à Lit et Mixte, Signalétique réglementaire Baignade

A retenir :

- Peu de réalisations sur la sécurité liées à la non éligibilité des dépenses (malgré des mesures prévues dans les études préalables)
- Les actions collectives sur le volet sécurité (poste de secours mobile, panneau réglementaire baignade...) ont permis la sortie de mesures répondant à cet enjeu
- Intégration des dépenses de sécurité dans les dépenses éligibles sous certaines conditions (réversibilité, etc.) ces dernières années

Améliorations possibles :

- Améliorer la prise en compte des questions de sécurité sur les plans plages avec une participation des responsables de la sécurité dans le cadre du suivi des projets (SMGBL dans les Landes par exemple)
- Poursuivre les réflexions préalables sur les sites non surveillés et fréquentés (exemple : fermeture des accès aux plages non surveillées, organisation des baignades secondaires...)

Gestion environnementale et prise en compte des usages

Concernant la gestion environnementale des sites, les réalisations portent essentiellement sur la gestion des déchets avec le déploiement de la démarche « **sites sans poubelles** » initiée par l'ONF.

La collectivité du Porge a été particulièrement novatrice sur cette question puisque depuis 2014, elle s'est engagée sur une suppression progressive des poubelles sur la plage et sur le site plan plage au profit d'une zone commune de dépose et de tri des déchets en entrée de site. D'autres communes comme Vieux Boucau, Lacanau ou Seignosse s'engagent aujourd'hui sur ce même type de dispositif de gestion des déchets. Ces mesures s'accompagnent d'une communication importante pour guider les nécessaires changements de comportements demandés aux usagers. Les premiers résultats sont encourageants, en termes de réduction des déchets, mais le dispositif doit encore l'objet d'une évaluation (cf. Partie 2 Rapport d'évaluation).



Zone de dépose et de tri des déchets – Le Porge



Signalétique Plage sans poubelles - Le Porge



Signalétique Plage sans poubelle - Vieux Boucau



Signalétique Plage sans poubelle - Vieux Boucau

Zoom sur gestion innovante en matière de déchets : sites sans poubelles

Une démarche initiée par l'ONF qui tend à se généraliser

Le maintien de la propreté des sites plans plages est un poste important de dépenses pour les collectivités. Testé dès 1993 dans la forêt de Fontainebleau, puis à Rambouillet, l'enlèvement des poubelles montre que l'absence de mobilier urbain renforce le caractère naturel du milieu et incite les visiteurs à ne pas jeter leurs déchets au sol.

Testée depuis 2012 par l'ONF sur plusieurs sites girondins et landais, la démarche poursuit comme objectif principal de maintenir une forêt propre durablement, au coût le plus bas. La mise en œuvre d'un tel dispositif peut s'appréhender dans le temps, et de manière différenciée selon le niveau de fréquentation des sites. Ainsi, dans les sites à forte fréquentation, les poubelles seront d'abord diminuées en nombre et rassemblées en « blocs poubelles » ou containers enterrés en sortie de site.

Concrètement, la mise en œuvre du dispositif se fait par une dépose des poubelles sur le site et l'équipement de panneaux d'informations et de panonceaux sur les tables de pique-nique. L'ONF préconise de désigner en amont des zones témoins pour permettre la comparaison avec des sites identiques. Un protocole de suivi et d'observation est réalisé afin de mesurer l'impact de la mesure sur la propreté et l'entretien du site. Les principales conditions de réussite du projet reposent sur l'implication des acteurs locaux, la sensibilisation et la responsabilisation du public.

Une diminution des coûts d'entretien observée sur les sites ONF

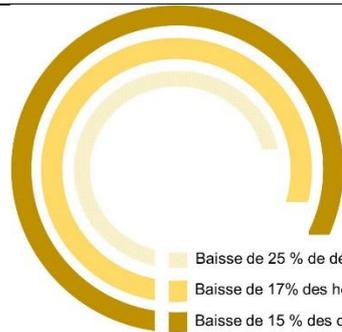
Dès la 2ème année d'enlèvement des poubelles, le volume ramassé baisse de 20% en moyenne et jusqu'à 35% sur certains sites. Ceci entraîne automatiquement une diminution des heures passées au ramassage et donc une baisse des coûts d'entretien annuel. Par ailleurs, la propreté des sites reste maîtrisée puisque selon les observations réalisées par l'ONF, 83% des sites sans poubelle sont évalués dans un état propre lors des suivis estivaux. Enfin, ce dispositif connaît une bonne acceptation du grand public.

Retour d'expérience sur Le Porge

Le plan plage du Gressier a été aménagé dans les années 80 autour d'un parking sous couvert forestier de 3100 places. Plage préférée des habitants de la métropole bordelaise, le coût d'entretien pour le nettoyage du plan plage était de 43 200 €/an, représentant 40 % des dépenses totales d'entretien. En 2018, avec le projet de réaménagement du site, ce sont 925 450 € d'investissement qui sont réalisés dont 90 000 € pour la gestion des déchets (zone de dépose commune semi enterrée, suppression des poubelles, affichage...) avec des cofinancements de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde.

Dans la continuité de la démarche initiée par l'ONF, la commune a souhaité inscrire ce dispositif sur la totalité du site (parking et plage). Ainsi, à partir de 2014, les poubelles ont été progressivement supprimées du parking, l'année suivante, c'est sur la plage et ses accès que la commune les supprime. Pour favoriser l'acceptation et la compréhension du dispositif et conserver un site propre, la commune a recruté des agents saisonniers chargés d'expliquer les motivations de la commune et une campagne de communication.

A partir de la saison 2018, le plan plage est équipé d'une zone de containers semi enterrés, seule zone où il est possible de déposer des déchets.



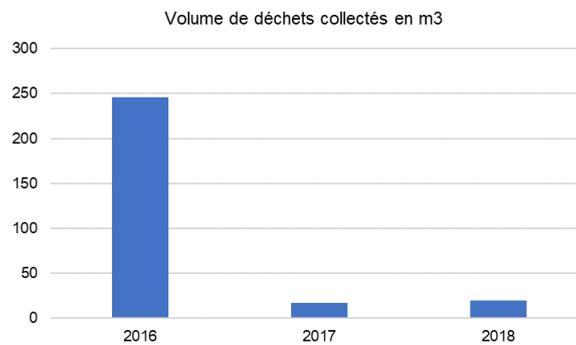
- Baisse de 25 % de déchets ramassés sur la plage
- Baisse de 17% des heures consacrées au nettoyage du site
- Baisse de 15 % des déchets ramassés sur le parking

Premiers résultats mesurés sur Le Gressier au Porge / Période 2013/2014

Retour d'expérience sur Vieux Boucau

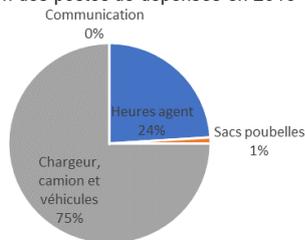
L'opération « J'aime mon village propre » a été initiée en 2014. Menée à l'échelle du village, les résultats sont très encourageants. La commune a d'abord investi en matériel (poubelles, cendriers, nettoyage électrique, ...) et à une communication faite auprès des vacanciers et des boucalais (élaboration d'une charte et d'un dépliant). Inspirés par l'exemple de la plage sans poubelles du Porge que les élus communaux sont allés étudier sur place, la commune a donc choisi de supprimer les 41 poubelles installées sur les plages du lac, et les 3 plages océanes (sud, centrale et nord) en 2017. Comme le montre le graphique ci-dessous, le volume horaire de travail des agents a été accru, les moyens nécessaires au ramassage (camions...) a été réduit. **Ainsi la commune a réduit de moitié son budget entretien** qui est passé de 28 425 € en 2016 moins de 15 000€ en 2018.

En termes de communication, le choix est le même qu'au Porge avec une signalétique mettant en avant les enfants de l'école comme ambassadeurs de la démarche et traduite en 3 langues (9 panneaux - cf. photo ci-après).

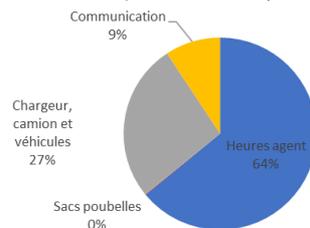


Analyse financière du dispositif :

Répartition des postes de dépenses en 2016



Répartition des postes de dépenses en 2017 (1ère année du dispositif)



Sur la meilleure prise en compte des usages, le Schéma plans plages visait initialement les opérations autour de **sentiers pédagogiques et environnementaux**. Sur ce type d'actions, l'évaluation met en avant des réalisations et des propositions qui ne prennent pas suffisamment en compte les usages et les différents types de publics qui fréquentent les sites. Pour y remédier, les cofinanceurs ont conditionné leur intervention sur ce type de réalisations à un travail associant l'office de tourisme (Exemple : sentier de la Lette du Vivier à Biscarrosse par exemple).

Par ailleurs, le travail réalisé dans le cadre du Guide régional Surf, sorti en 2019, met en avant une trop faible association des acteurs et usagers de la plage dans l'élaboration des projets plans plages (concessionnaires, clubs de sauvetage côtier / surf... ; représentants d'usagers.). Si certaines collectivités ont mis en place des instances d'échanges avec ces acteurs et disposent aujourd'hui d'un cadre pour aborder les questions d'aménagement et d'équipements de ces sites, ces instances restent à consolider et à mieux associer pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages qui se déploient sur les sites.

A retenir :

- Poursuivre les retours d'expérience et évaluation sur les zones de déposes de poubelles et des sites sans poubelles avant généralisation des démarches (cf. Partie 2 du rapport d'évaluation)

Améliorations possibles :

- Développer de nouvelles actions en matière de gestion environnementale sur les sites : gestion de l'eau par exemple
- Mieux associer tous les acteurs et usagers de la plage dans les instances de pilotage des projets de requalification des plans plages
- Associer plus étroitement les offices de tourisme dans le cadre des projets plans plages pour disposer d'actions pédagogiques et de sensibilisation répondant bien aux visiteurs (par exemple : travail sur la signalétique d'information et de sensibilisation à l'environnement avec les offices de tourisme)

1.3.3 | L'analyse financière des projets

Pour mener à bien le suivi global financier, le GIP Littoral tient à jour un tableau de suivi des opérations. Ce tableau contient les éléments sur le coût d'objectifs prévisionnel, les dépenses éligibles et la répartition des financements obtenus pour chaque projet (en revanche, ce tableau nécessite d'être complété sur les coûts réels).

Ce travail permet notamment de disposer d'une vision relativement précise pour anticiper le coût des projets à venir.

Analyse sur la programmation 2010 / 2018 :

21 sites requalifiés ou en cours de requalification (dont 1 site en Charente Maritime⁷)

Coût total d'objectifs = 18 608 585 €

66.5% des dépenses sont retenues comme éligibles

Coût moyen d'un projet = 886 123 €

Des disparités selon la typologie des plages sur le coût global et la part des dépenses éligibles

Coût moyen et niveau de dépenses éligibles retenues selon typologie des sites

Typologie	%age dépenses éligibles	Coût moyen du projet
Plages Accueil Loisirs	60 %	1 061 801 €
Plages Nature et Accueil Nature	88 %	699 885 €
Plages lacustre	77 %	326 433 €

L'analyse fait apparaître des niveaux d'intervention des aides publiques plus importants sur les sites nature et lacustre. Ceci semble conforter la stratégie voulue par les partenaires financiers de mettre l'effort sur les sites les plus naturels et les plus emblématiques du territoire.

Le coût moyen des projets est plus élevé sur les sites accueil loisirs, ce qui s'explique facilement par le fait que ces plages sont en connexion directe d'une urbanisation avec des problématiques de mobilités, de traitement d'espaces publics et d'équipements publics.

Perspectives sur la programmation 2019 / 2020

Nombre de projets identifiés = 8 sites pour lesquels des travaux sont programmés⁸

Coût total d'objectifs = 5 779 086 €

Coût moyen des projets = 553 866 € (une baisse qui peut s'expliquer par la prise en compte de projets en Charente-Maritime sur des sites de taille moins importante)

Pour affiner l'évaluation, les membres du GIP Littoral ont souhaité qu'une première approche des coûts engagés puisse être réalisée au regard de la fréquentation / des capacités de stationnement et/ou de l'emprise des sites. Si les ratios au regard de la fréquentation et des capacités de stationnement ne semblent pas pertinents au regard des données disponibles, le ratio du coût moyen au regard de l'emprise du site « plan plage » fait ressortir **une moyenne de 15€ par m²**.

⁷ Plage de la Giraudière – Ile d'Oléron

⁸ Sur le périmètre Littoral Nouvelle-Aquitaine

Tableau de suivi des opérations (2010 – 2018)

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Année engagement	Dpt	Coût total du Projet (HT)	Typologie PP
Aménagement du plan plage de Moliets (tranche 1)	C de Moliets	2012	40	1 203 100 €	Accueil loisirs
Aménagement plan plage de Contis	ONF et C de Saint Julien en Born	2012	40	942 331 €	Accueil loisirs
Aménagement plan plage des Estagnots	C de Seignosse	2012	40	1 058 357 €	Accueil loisirs
Aménagement plan plage côte sauvage Hossegor	C d'Hossegor	2013	40	76 960 €	Nature
Aménagement du plan plage de Ondres (tranche 1)	C d'Ondres	2014	40	335 503 €	Accueil loisirs
Aménagement Plan plage Messanges Centrale	ONF et C de Messanges	2014	40	667 779 €	Accueil loisirs
Requalification du plan plage de Messanges sud	ONF (à Messanges)	2014	40	227 515 €	Nature
Aménagement Plan plage Seignosse les casernes	ONF (à Seignosse)	2014	40	1 125 722 €	Nature
Aménagement du plan plage lacustre de Léon	Geolandes et C de Léon	2014	40	495 697 €	Lacustre
Aménagement du plan plage de Cap de l'Homy à Lit et Mixe	ONF (MO déléguée de la C Lit et Mixe)	2015	40	470 000 €	Accueil nature
Aménagement du plan plage lacustre de Gastes	Géolandes et CdC Grands Lacs	2016	40	450 000 €	Lacustre
Aménagement des plan plage de Biscarrosse : Nord, Vivier et Sud	ONF (MO déléguée de la C de Biscarrosse)	2016	40	764 500 €	Accueil loisirs et nature
Aménagement Plan Plage Le Gressier	ONF (au Porge)	2017	33	1 014 000 €	Accueil nature
Aménagement PP La Giraudière	ONF	2018	17	170 163 €	
Aménagement des plan plage de Vieux Boucau	C de Vieux Boucau	2018	40	3 420 000 €	Accueil loisirs
Aménagement du plan plage Super Sud à Lacanau	Co-MOA ONF - CdC Médoc Atlantique	2018	33	1 055 230 €	Nature
Aménagement du plan plage lacustre de Sainte Eulalie en Born	Géolandes et C de Ste Eulalie en Born et CdC Grands Lacs	2018	40	313 263 €	Lacustre
Aménagement du plan plage du Penon (Suite ADS)	Co-MOA ONF - C de Seignosse	2018	40	494 230 €	Accueil loisirs
Aménagement plan plage de Labenne	C de Labenne	2018	40	988 376 €	Accueil nature

Tableau 2 : Tableau de suivi des opérations (2010 – 2018) – Sources : GIP Littoral

Tableau de suivi des opérations – Projections 2019 / 2020

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Année engagement	Dpt	Coût total du Projet (HT)	Typo PP
Aménagement plan plage Erretega à Bidart	Departement 64	2019	64	1 030 296 €	Nature
Aménagement des plans plages de Parentis en Born	Géolandes et C de Parentis et CdC Grands Lacs	2019	40	1 500 000 €	Lacustre
Aménagement plan plage Les Saumonards	CdC Oléron	2019	17	183 195 €	
Aménagement plan plage La Remigeasse	CdC Oléron	2019	17	136 690 €	
Aménagement plan plage Les sables Vignier	CdC Oléron	2019	17	112 100 €	
Aménagement plan plage Grand plage de Domino	CdC Oléron	2020	17	62 500 €	
Aménagement plan plage La Biroire	CdC Oléron	2020	17	45 300 €	
Aménagement des plans plages de La Teste de Buch	Co-MOA ONF - C La Teste de Buch	2020	33	1 500 000 €	Accueil nature
Reprise Aménagement plan plage de Ondres	C d'Ondres	2020	40	1 987 771 €	Accueil loisirs

Tableau 3 : Tableau de suivi des opérations – Projections 2019 – 2020 – Sources : GIP Littoral

Tableau de suivi des opérations – Projets connus à partir de 2021

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Année engagement	Dpt	Coût total du Projet (HT)	Typo PP
Aménagement du plan plage du Moutchic	C de Lacanau	2021-2027_Debut	33	2 800 000 €	Lacustre
Aménagement plan plage lacustre Vielle St Girons	Géolandes et C de Vielle et CdC Côte Landes Nature	2021-2027_Debut	40	988 815 €	Lacustre
Aménagement des plans plages de Sanguinet : Caton et Pavillon	Géolandes et C de Sanguinet	2021-2027_Debut	40	1 500 000 €	Lacustre
Aménagement des plans plages de Lège Cap Ferret	Co MOA ONF et C Lège Cap Ferret	2021-2027_Debut	33		Accueil nature
Aménagement plan plage lacustre (Suite ADS)	C de Soustons	2021-2027_Fin	40	681 160 €	Lacustre
Aménagements des plans plages de Hourtin et Carcans- Travaux Dune	CdC Médoc Atlantique	2021-2027_Fin	33	620 000 €	Accueil loisirs

Tableau 4 : Tableau de suivi des opérations – Projets connus à partir de 2021 – Sources : GIP Littoral

1.4 | Les dispositifs d'accompagnement financier des projets

1.4.1 | Les dispositifs d'accompagnement des investissements sur les plans plages

En 2010, lors de la validation du schéma régional, les partenaires ont validé un cadre financier pour accompagner au mieux les études et les projets d'aménagement. Une liste des dépenses éligibles a été réalisée (cf. tableau 5). L'animation de ce dispositif financier continue de se faire dans le cadre du Groupe technique Plage animé par le GIP Littoral (cf. Partie 3 du rapport).

Dépenses éligibles – position validée en 2010 par tous les cofinanceurs

Poste de dépense	PU*	PA*	PN*	PL*
Sécurité				
Poste MNS	0	0	0	0
Drop zone	0	0	0	0
Voies/Accès secours	0	0	0	0
Nature				
Renaturation	1	1	1	1
Travaux de restauration	1	1	1	1
Aménagements de protection des espaces naturels	1	1	1	1
Environnement				
Assainissement / Réseaux	0	0	0	0
Accès / Flux				
Aménagement piéton	0	1	1	1
Aménagements vélo	0	1	1	1
Aménagements navettes	0	1	1	1
Parking principal tête de plage	0	0	0	0
Parking de rabattement	0	1	1	1
Parking retro littoral	0	1	1	1
Accueil du Public				
Toilettes	0	1	1	1
Douches	0	1	1	1
Eau potable	0	0	0	0
Poubelles	0	1	1	1
Bancs / Pique-nique	0	1	1	1
Signalétique harmonisée	0	1	1	1
Handicap*	1	1	1	1
Aires de jeux, terrains multisports	0	1	0	0
Bâtiments multiservices	0	0	0	0
Equipements d'éducation à l'environnement	0	0	0	0

Tableau 5 : Dépenses éligibles adoptées en 2010

*PU = Plages Urbaines

*PA = Place Accueil Loisirs

*PN = Plages Nature ou Accueil Nature

*PL = Plages Lacustres

Financement des projets (2010 – 2013) sur la base des dépenses éligibles

Institution	Fond d'intervention	Taux applicable aux dépenses HT éligibles en l'état actuel des politiques
Europe	Feder (Axe littoral)	30%
Etat	Fndt (CPER)	20%
Région	Règlement d'intervention tourisme	15%
Département Gironde	Politique de l'environnement	25% (pas de dossier sur la période)
Département des Landes	Politique de l'environnement	15%
Département des Pyrénées Atlantiques		(Pas de dossier sur la période)
Porteur de projet		20%

Financement des projets après 2014 sur la base de dépenses éligibles

En 2014, le financement européen des projets plans plages via le FEDER est interrompu. Pour compenser cette baisse importante et ne pas freiner la dynamique en cours, le service tourisme de la région modifie son règlement d'intervention et fait le choix d'accroître son niveau d'intervention.

Institution	Fond d'intervention	Taux applicable aux dépenses HT éligibles en l'état actuel des politiques
Europe	Feder	Possible sur certains projets (lien érosion)
Etat	Fndt (CPER)	Entre 15 et 25 % (selon les sites)
Région	Règlement d'intervention tourisme	Entre 20 et 30 % selon la typologie de 2014 à 2019 30% sans plafond depuis 2019
Dept 33	Politique de l'environnement	25% (+ coefficient de solidarité)
Dept 40	Politique de l'environnement	15% (+ coefficient de solidarité)
Dept 64		Pas de règlement d'intervention
Porteur de projet		25% à 50%

Interventions du Département de la Charente-Maritime

Si le département de la Charente-Maritime ne dispose pas dans son règlement d'intervention d'une politique spécifique sur les plans plages, son action est réelle sur ces secteurs via les conventions passées avec les territoires et/ou l'ONF. La convention passée entre le département, la CdC de l'île d'Oléron et l'ONF illustre ce mode d'intervention.

Dispositif Charente-Maritime

Une convention pour la mise en œuvre d'interventions en forêt domaniale entre le département, la Communauté de communes de l'île d'Oléron et l'ONF

La forêt domaniale de l'île d'Oléron est constituée de 3 massifs d'une superficie totale de 2900 ha dont 700 de massifs dunaires. Véritable interface entre l'océan et les habitations, la forêt d'Oléron joue un rôle important de protection contre les phénomènes d'érosion. Elle abrite également un patrimoine naturel remarquable et fragile. Elle constitue enfin une composante majeure des paysages oléronais et est très recherchée des habitants comme des touristes. La fréquentation de loisirs, notamment pour accéder aux grandes plages, exerce une pression de plus en plus forte sur les milieux forestiers et dunaires. La convention s'appuie d'une part sur les compétences de la CdC en matière de tourisme qui lui permettent d'entreprendre des actions de rénovation et de création d'équipements d'accueil du public à l'échelle de l'île dans le cadre de la politique « Oléron Qualité Littoral » et d'autre part les compétences de l'ONF qui lui permette d'assurer une gestion multifonctionnelle des forêts (fonctions économiques, environnementales, sociales) en participant à l'aménagement et au développement du territoire,

Le Programme Oléron 2021 du Département de la Charente-Maritime définit des actions prioritaires dans sa convention cadre avec des interventions en forêts domaniales pour la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation, de confortement et de protection des milieux dunaires, de mise en sécurité et de canalisation du public. Les actions retenues s'inscrivent dans le cadre de la **Charte Oléron Qualité Littoral**.

Les opérations éligibles dans cette convention sont les suivantes :

- *des opérations au titre de l'accueil du public :*

Opération de rénovation complète ou partielle de sites planifiés dans le cadre de la démarche Oléron Qualité Littoral,

Amélioration du processus d'entretien pour l'accueil du public : centralisation des interventions sur caillebotis, dessablages réguliers, remplacements partiels en cours de saison, recours à la traction animale...

Création ou mise à jour de supports d'information et de communication (Réédition du dépliant des sentiers pédestres et équestre en forêt domaniale)

- *des opérations au titre de la protection dunaire contre les impacts de la fréquentation humaine*

Travaux de canalisation du public comprenant : pose de ganivelles, de clôtures anti-pénétration, mise en place d'une signalétique « Dunes » entre le site d'accueil et la plage, création de cheminements en milieu dunaire, réalisation de plans de végétalisation.

Mise en place d'enclos dans les dunes pour la préservation d'espèces protégées

Création d'une application multimédia de sensibilisation à la préservation dunaire

Travaux d'amélioration de l'entretien des dunes (désensablages, rechargement, recours à la traction animale...) à vocation de protection dunaire

Les opérations courantes ou ponctuelles seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage ONF. Pour la réalisation de certaines opérations spécifiques structurantes, telles que la réfection totale de sites d'accueil du public, l'ONF et la CdC sont en co-maîtrise d'ouvrage. C'est la CdC qui assume alors les missions de la maîtrise d'ouvrage avec l'appui de l'ONF, mandataire légal pour la gestion des forêts.

Ces opérations sont identifiées sur la base d'un programme prévisionnel annuel. La participation financière du département peut aller jusqu'à 80% :

- pour un plafond de dépenses de 660 000 € sur les opérations d'accueil du public
- pour un plafond de dépenses de 255 000 € sur les opérations de protection dunaire

La convention s'étale sur une période de 3 ans : 2019 – 2021.

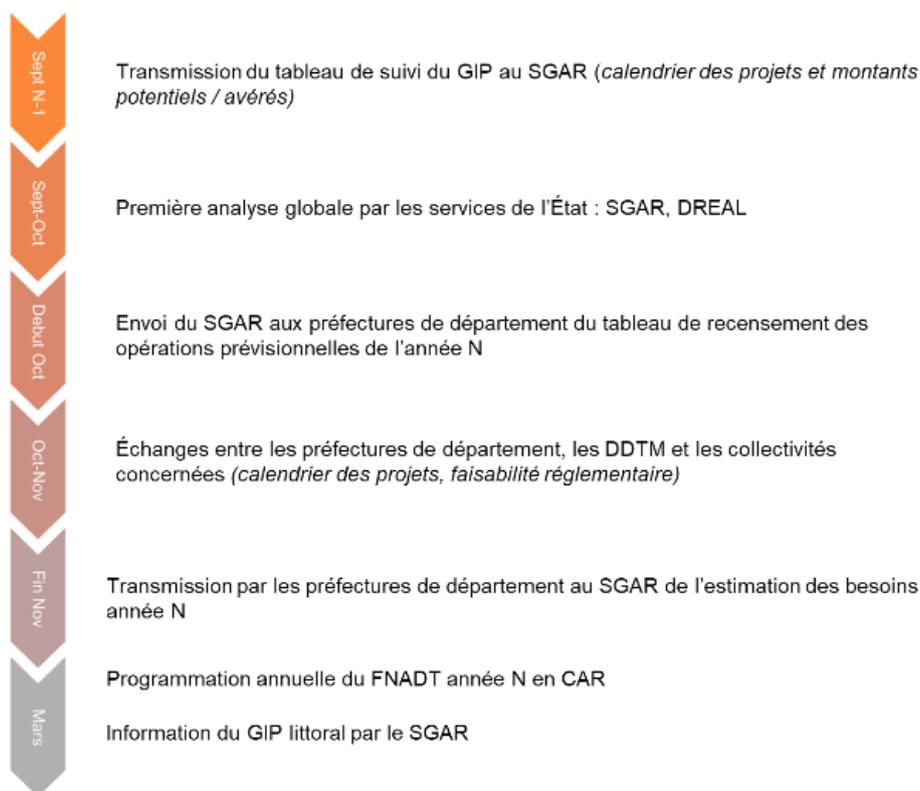
1.4.2 | La demande de subvention

Les groupes techniques qui se sont déroulés avec les partenaires et cofinanceurs des projets plans plages ont permis dès 2015 de formaliser le rôle du GIP Littoral dans le cadre du soutien au montage des dossiers de demande de subvention.

Le rôle du GIP sur cette étape est le suivant :

- Réalisation d'une 1^{ère} analyse des dépenses éligibles transmises aux cofinanceurs sur la base de l'AVP finalisé ;
- Recherche de financements complémentaires (exemple : sous certaines conditions possibilités d'accompagnement de l'agence de l'Eau sur des actions de désimpermeabilisations, etc.) ;
- Organisation d'une réunion technique pour valider un plan de financement avec les cofinanceurs ;
- Soutien au montage de dossier de demande de subvention.

L'analyse met en avant que la base de dépenses éligibles a évolué depuis 2017 selon les partenaires, notamment entre l'Etat d'un côté et les Départements et la Région d'autre part. Le calendrier d'analyse des dossiers de financement se décline comme suit pour le FNADT :



Evaluation 2018 – Réalisations opérationnelles et financement

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
<p>Amélioration du suivi des réalisations et meilleur respect des principes d'aménagement durable du schéma régional</p> <p>Programmes inscrits dans les cadres d'intervention de la Région (règlement d'intervention du tourisme), de l'Etat (au titre du CPER) et des départements (Politique Environnement)</p> <p>Examen des dépenses sur la base de l'AVP finalisé engendrant moins d'incertitudes.</p> <p>Suivi financier des projets : tableau de suivi de programmation à jour et à disposition des financeurs</p>	<p>Peu de travaux sur les parties non éligibles : interroge notamment sur le volet sécurité qui constitue un élément important du plan plage (sauf sur les équipements postes de secours modulaires depuis 2016)</p> <p>Pas de lisibilité / suivi des travaux réellement réalisés (hors dépenses éligibles)</p> <p>Baisse générale des taux d'intervention sur les projets depuis 2015</p> <p>Evolution du socle des dépenses éligibles selon les cofinanceurs : risque d'incohérence ?</p>
<p>>> Enjeux :</p> <p>Mise en place d'une évaluation permanente des projets (visite de site ? mise en place d'indicateurs de suivi pour mesurer l'efficacité des actions plans plages éligibles aux financements publics ?...)</p> <p>Renforcement du travail du GIP Littoral sur le suivi financier des projets locaux pour disposer d'une analyse plus précise des travaux réellement effectués sur les sites Transmission du tableau de suivi financier des opérations plans plages tenu par le GIP Littoral au moins 2 fois par an à l'ensemble des partenaires</p> <p>Maintien d'un taux d'intervention incitatif sur les projets de réaménagement et recherche de financements complémentaires (crédits Agence de l'Eau, programmation 2021-2027 fonds européens ...)</p> <p>Animation du partenariat sur la programmation financière (au-delà des projets ADP)</p> <p>Relance du travail sur la base des dépenses éligibles pour prendre en compte les attentes des cofinanceurs et intégrer les innovations et la sécurité (sous condition de réversibilité par exemple)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement pour améliorer les réalisations opérationnelles en conformité avec les principes d'aménagement durable</p>	

1.5 | Le cadre réglementaire des projets plans plages

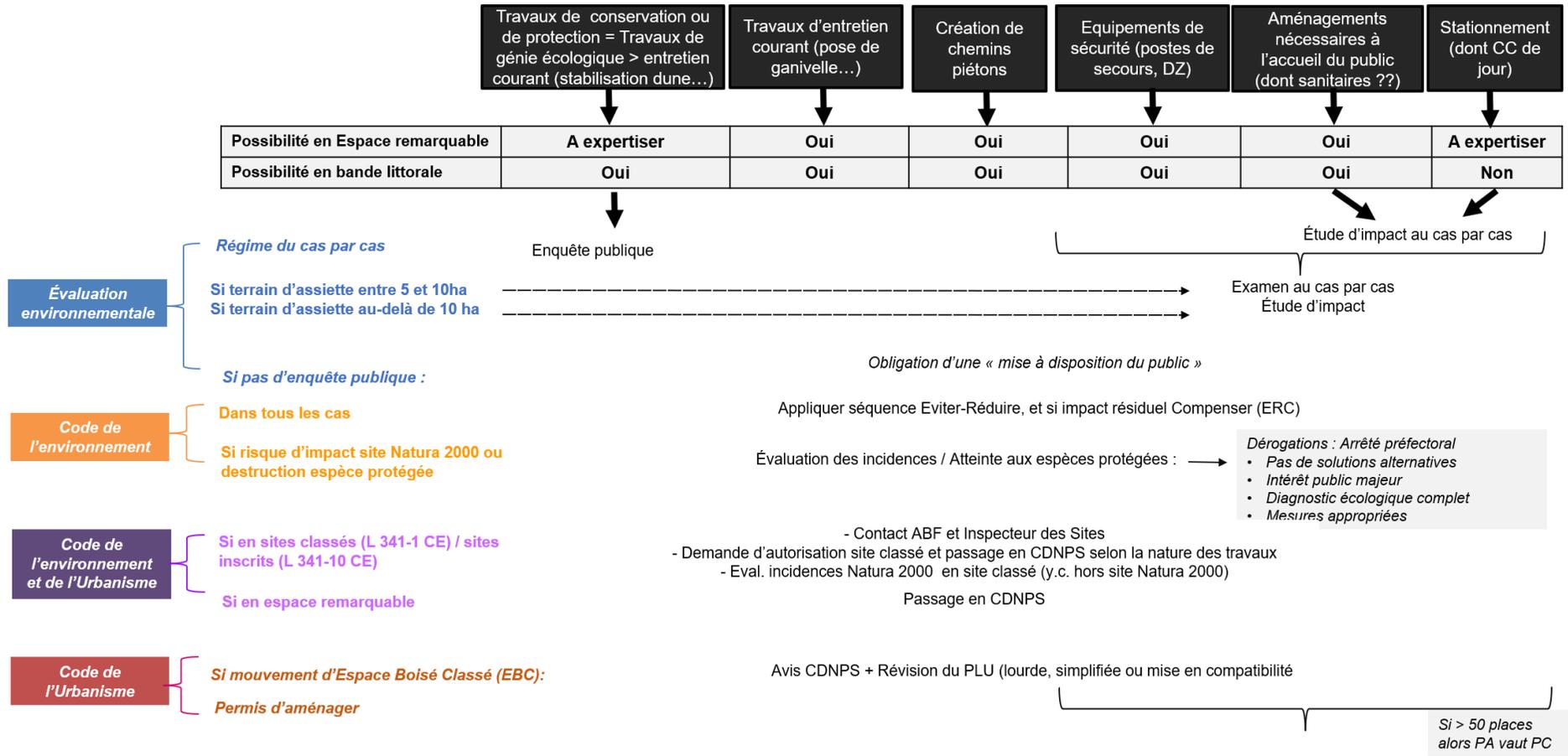
Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différentes procédures réglementaires à anticiper dans le cadre d'un projet plans plages.

La réglementation évolue régulièrement, et la présence des services de l'Etat dans les Comités techniques permet d'informer les porteurs de projet d'une part de la conformité des orientations d'aménagement proposées par les bureaux d'études et d'autre part d'anticiper les procédures réglementaires à mettre en œuvre pour la réalisation des projets.

Ainsi, dans le cadre d'un projet plan plage, le rôle des services de l'Etat se caractérise par :

- la participation des services de l'Etat (DDTM et DREAL) aux Comités techniques et comités de pilotage des études préalables et phases PRO, de façon à partager en amont les projets et évaluer la faisabilité des orientations opérationnelles (aménagement, loi littoral, sites inscrits/classés, etc.). Cette participation est rappelée dans le cahier des charges des missions d'études ;
- la production par la DDTM d'une note d'analyse/de faisabilité en phase d'étude préalable avant le comité pilotage final portant sur le diagnostic et les orientations d'aménagement prises dans le cadre du projet ;
- la production par la DDTM d'une note de cadrage sur les procédures réglementaires qui s'appliquent au projet avant la validation de l'AVP et le dépôt du permis d'aménager ;
- la participation des services de l'Etat (DDTM, DREAL, Sous-Préfectures) aux réunions d'identification des dépenses éligibles.

Schéma des procédures réglementaires



Evaluation 2018 – Analyse réglementaire

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
<p>Présence des services de l'Etat aux différentes phases d'élaboration d'un projet plansplages</p> <p>Engagement à produire les notes de cadrage au moment de l'étude préalable PP, puis de la mission de MOE</p>	<p>Pas d'approche sur les concessions et gestion du DPM dans le cadre de l'étude PP</p>
<p>>> Enjeux :</p> <p>Poursuite des points réguliers sur les aspects réglementaires en systématisant 1 réunion technique avec les services de l'Etat en phase de finalisation de l'AVP</p> <p>Etude préalable à compléter d'un volet sur le DPM si besoin pour mieux prendre en compte les activités qui se déploient sur les plans plages</p> <p>Réflexion prospective sur les besoins en matière d'accueil, notamment en lien avec le travail sur les sites soumis à la pression de la métropole bordelaise et/ou aux risques</p> <p>Distinguer les besoins d'ouverture de nouvelles zones de baignade et la création de nouveaux plans plages</p>	

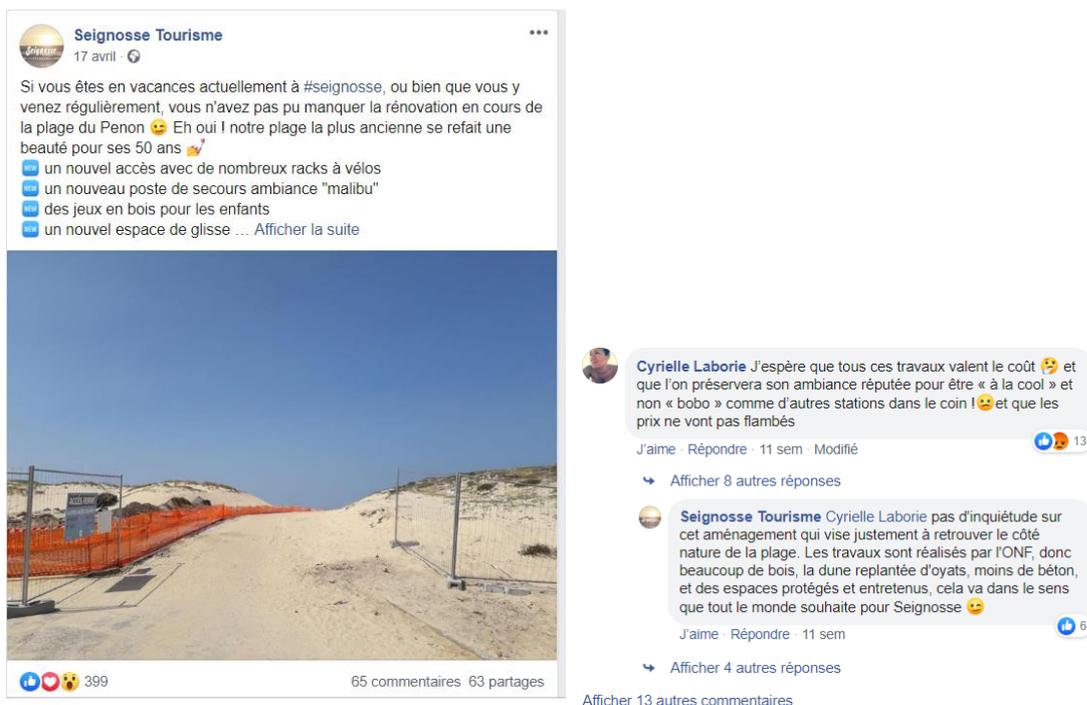
1.6 | Communication et sensibilisation du public aux projets d'aménagement durable des plages

Au-delà des obligations de mise à disposition du public ou d'enquête publique, il semble indispensable aujourd'hui de renforcer les actions de communication et d'information du grand public sur les projets plans plages. Les populations sont de plus en plus sensibilisées aux questions environnementales, et le fait de réaliser des travaux sur les espaces dunaires ou lacustres suscite toujours beaucoup de questions de la part des populations.

Ainsi, l'ONF, souvent en première ligne sur les chantiers, est de plus en plus souvent interpellé sur les motivations et les conditions des travaux. Aussi, dans un souci de transparence et d'explication, il paraît opportun de proposer un cadre permettant à toutes les personnes présentes sur le chantier de pouvoir expliquer les travaux qui sont en train de s'y réaliser. Au-delà des personnels municipaux et agents ONF en responsabilité sur ces projets, ce sont toutes les personnes qui interviennent sur le chantier qui doivent être préalablement sensibilisées (les réunions de chantier sont le temps d'échange le plus propice). Les offices de tourisme sont des structures qui peuvent être davantage sollicités dans ces phases de communication au grand public.

Retour d'expérience Utilisation des réseaux sociaux en phase de travaux Réaménagement du plan plage du Penon

La commune de Seignosse a réalisé les travaux de requalification de la plage du Penon durant l'hiver 2018/2019. Pour expliquer le projet, la fermeture de l'accès principal pendant la phase de travaux, la démolition du skate park et du poste de secours, l'office de tourisme a utilisé les réseaux sociaux et notamment sa page Facebook. Ces informations ont entraîné de nombreux commentaires de la part des internautes, l'office a répondu à chacun d'entre eux. Ci-dessous, un exemple de la communication faite en avril pendant les travaux : 65 commentaires et 63 partages pour cette publication. Ci-dessous : exemple du type de commentaires suscités par ce genre de publication.



Seignosse Tourisme 17 avril

Si vous êtes en vacances actuellement à #seignosse, ou bien que vous y venez régulièrement, vous n'avez pas pu manquer la rénovation en cours de la plage du Penon 😊 Eh oui ! notre plage la plus ancienne se refait une beauté pour ses 50 ans 🙌

- un nouvel accès avec de nombreux racks à vélos
- un nouveau poste de secours ambiance "malibu"
- des jeux en bois pour les enfants
- un nouvel espace de glisse ... Afficher la suite

Cyrielle Laborie J'espère que tous ces travaux valent le coût 😊 et que l'on préservera son ambiance réputée pour être « à la cool » et non « bobo » comme d'autres stations dans le coin ! 😊 et que les prix ne vont pas flambés

J'aime · Répondre · 11 sem · Modifié

Afficher 8 autres réponses

Seignosse Tourisme Cyrielle Laborie pas d'inquiétude sur cet aménagement qui vise justement à retrouver le côté nature de la plage. Les travaux sont réalisés par l'ONF, donc beaucoup de bois, la dune replantée d'oyats, moins de béton, et des espaces protégés et entretenus, cela va dans le sens que tout le monde souhaite pour Seignosse 😊

J'aime · Répondre · 11 sem

Afficher 4 autres réponses

Afficher 13 autres commentaires

Autre retour d'expérience dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre encadrés par la loi MOP, le décret prévoit outre les missions de base (ESQ, AVP, PRO, ACT et DET), la possibilité de réaliser des missions complémentaires, parmi lesquelles **l'accompagnement dans des procédures de concertation**. Depuis quelques années, le syndicat Géolandes utilise systématiquement cette possibilité dans le cadre des réaménagements sur les sites lacustres.

Enfin, des outils peuvent être développés spécifiquement sur ces phases de chantiers, pour cela, le partenariat littoral pourrait s'appuyer sur des acteurs présents sur le littoral.

Evaluation 2018 – Communication et sensibilisation des publics

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Des outils et des acteurs habitués à dialoguer avec le grand public sur les sujets littoraux	Améliorer l'information du public sur les projets (hors procédure réglementaire) : compréhension des projets et objectifs poursuivis
<p>>> Enjeux :</p> <p>Développement d'actions de communication sur le plan plage et les enjeux connexes, dont les risques en direction des populations résidentes sur les territoires littoraux (réseaux sociaux, informations sur les gazettes, points presse...)</p> <p>Développement de partenariats avec des associations ou acteurs habitués à porter des projets de communication grand public (Surfrider ?)</p> <p>Poursuite des actions de valorisation auprès des partenaires institutionnels (fiches plan plage, valorisation numérique...)</p>	

Partie 2 – Le fonctionnement des plans plages

L'analyse du fonctionnement du plan plage est souvent le point faible des études préalables : dans le meilleur des cas un état des lieux (nb de MNS, coût d'entretien...) est réalisé, mais il n'est presque jamais repris pour produire un diagnostic critique suivi de pistes d'amélioration ou de propositions de gestion.

Pourtant, de nombreuses collectivités font remonter leurs difficultés à entretenir correctement les sites et souhaitent à travers les études préalables plans plages identifier des pistes d'économies sur les coûts liés à l'entretien (sur la gestion des déchets par exemple).

De la même manière, les demandes des collectivités pour étudier les possibilités de stationnement payant se multiplient : si ces mesures peuvent potentiellement générer des recettes, elles induisent également des coûts liés à la mise en place de solutions alternatives. C'est tout le modèle économique du plan plage qui est aujourd'hui questionné et qui incite les partenaires à promouvoir à travers les études plans plages l'élaboration d'un véritable « Schéma d'aménagement et de gestion du plan plage ».

Mieux appréhender le fonctionnement des plans plages semble également indispensable, car il ressort de l'analyse des projets et de leur localisation des stratégies différentes de la part des territoires.

Dans les Landes, les communes se sont très rapidement engagées dans des démarches de réinvestissement sur leurs plans plages ; alors qu'en Gironde, les collectivités, soutenues financièrement par le département pour l'entretien des plans plages, se sont inscrites plus tardivement dans le dispositif. Les premiers sites sur lesquels des projets ont émergé sont d'ailleurs situés dans le secteur soumis à la pression métropolitaine : des secteurs où l'entretien ne suffisait plus, mais où une réflexion plus globale était devenue indispensable pour gérer la fréquentation.

Enfin, une meilleure prise en compte du fonctionnement des plans plages doit également permettre de mieux prendre en compte la diversité des acteurs qui sont présents sur ces sites (écoles de surf, restaurants, acteurs de l'environnement, de l'animation...). La diversité des usages qui se déploient sur les sites pourrait ainsi être traitée en associant davantage l'ensemble des professionnels de la plage (les MNS sur la question de la sécurité, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) sur l'organisation de la zone de baignade, les représentants des activités nautiques et sportives, etc.). Le développement de services appropriés passera par une large mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés.

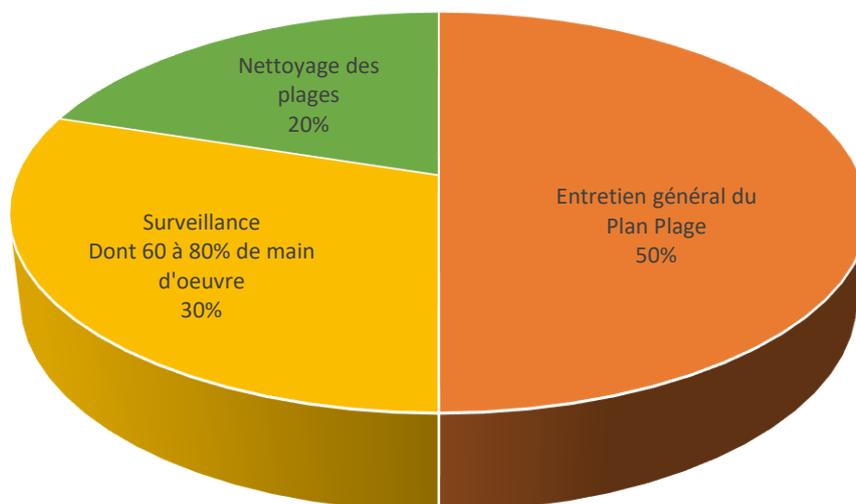
Pour réaliser cette 2^{ème} partie du rapport d'évaluation, le GIP Littoral s'est appuyé sur une analyse des études préalables plans plages, ainsi que sur les données fournies par les partenaires littoraux.

2.1 | L'analyse des dépenses de fonctionnement

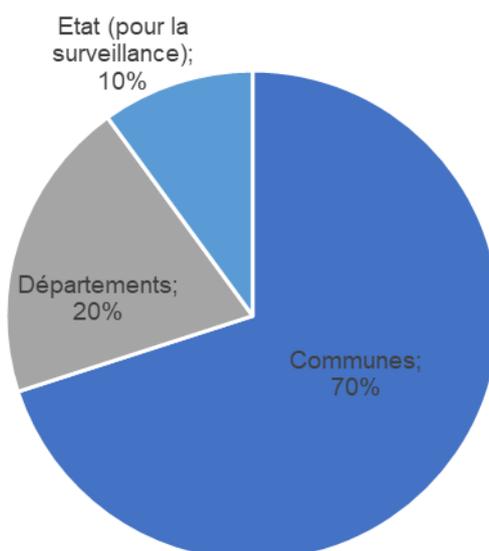
Les dépenses de fonctionnement sur un plan plage ont été analysées sur 3 grands blocs qui se répartissent comme suit :

- des dépenses liées à l'entretien général du plan plage ;
- des dépenses liées au nettoyage des plages ;
- des dépenses liées à la surveillance des plages.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition globale des coûts de fonctionnement d'un plan plage



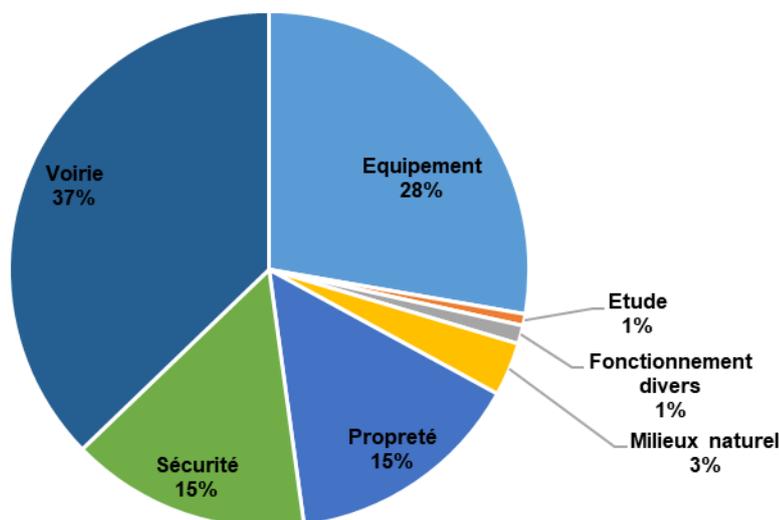
2.1.1 | Les coût d'entretien d'un plan plage

L'analyse des coûts d'entretien des plans plages a été réalisée à partir des données fournies principalement par l'ONF, les départements de la Gironde et de Charente-Maritime. Le dispositif du département de Gironde a conduit à structurer un niveau d'entretien important des sites plans plages. Dans les Landes, l'intervention de l'ONF est nettement moins structurée, le département n'ayant pas la même politique d'intervention⁹. Dans tous les cas, il conviendra dans les prochaines études de bien distinguer ce qui relève de dépenses d'investissement et de dépenses de fonctionnement.

Les coûts d'entretien comprennent :

- des dépenses de voirie : stationnement, cheminement piéton, accès plage, piste cyclable ;
- des dépenses de sécurité : équipements de secours, DFCI, travaux forestiers ;
- des dépenses d'équipements : signalétique piétonne, routière, petit mobilier d'accueil, mise en défens... ;
- des dépenses sur les milieux naturels : travaux dunaires et travaux forestiers ;
- des dépenses liées à la propreté : déchets, sanitaires ;
- des dépenses d'études : études, mesures de fréquentation (compteurs...) ;
- du fonctionnement divers : comprenant l'acquisition de petits matériels.

Répartition des postes sur l'entretien général des plans plages

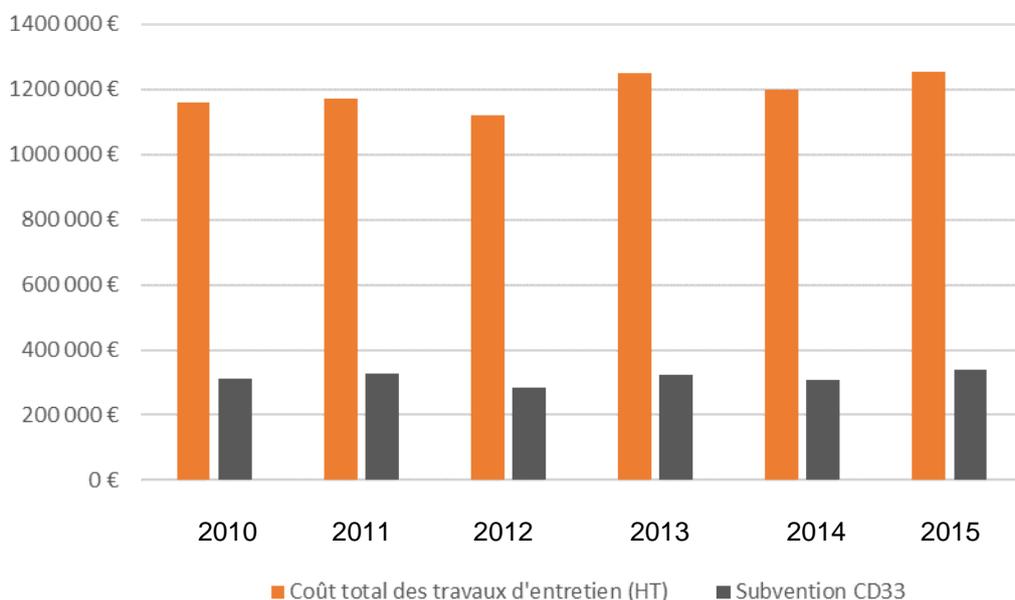


A ce jour, seuls les départements de la Gironde et de Charente Maritime interviennent directement ou indirectement sur les coûts de fonctionnement et d'entretien des plans plages. Leurs dispositifs sont présentés ci-dessous : un dispositif départemental en Gironde, un dispositif qui repose sur des conventions en Charente-Maritime, depuis 1997.

⁹ Un programme d'entretien a été mis en place avec la commune de Biscarrosse pour le plan plage inauguré en 2018

Dispositif Girondin

Evolution des coûts d'entretiens sur les 14 sites girondins pris en charge dans le cadre de la politique départementale de Gironde



En moyenne, le coût d'entretien annuel d'un plan plage en Gironde est de 85 000 € HT.

Zoom sur le dispositif d'intervention du Département de la Gironde

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L 101-2 du code de l'urbanisme et en vertu de l'article L 113-8 du même code, le Département de la Gironde a pris la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. Le Département de la Gironde a instauré à cet effet **la part départementale de la taxe d'aménagement**. L'article L 331-3 du même code énumère les champs d'affectation de cette taxe. Ce rapport s'inscrit dans ce cadre.

Chaque année, le Département participe à l'entretien de ces équipements selon les critères suivants :

Entretien en Forêt Domaniale

- Entretien périodique : Département : 40% Etat / ONF : 10% Communes : 50%
- Entretien courant : Département : 20% Etat / ONF : 25% Communes : 55%

Entretien hors Forêt Domaniale

- Entretien périodique : Département : 40% Communes : 60%
- Entretien courant : Département : 20% Communes : 80%

Le projet établi en concertation avec l'ONF comprend les prestations suivantes : voirie et parkings : entretien des voies de circulation, des parkings et de la signalisation routière ; accueil et information : entretien des aires de pique-nique et des panneaux d'informations ; propreté : entretien des poubelles et des blocs sanitaires, ramassage des ordures (hors nettoyage des plages) ; accès à la plage : entretien des caillebotis et des abords des postes MNS ; sauvegarde des sites : entretien de la dune, reboisement de la zone littorale ; travaux de sécurité DFCI

**Coût moyen du dispositif du département de la Gironde pour 14 sites :
320 000 € par an**

Dispositif Charente-Maritime

Une convention de financement pour l'entretien, la mise en valeur et la mise en sécurité des forêts domaniales de la Coubre et de Saint Augustin les Mathes entre le département et l'ONF

Les actions qui font l'objet d'un financement dans la convention sont les suivantes :

- **de l'investissement :**

Prioritairement sur les aménagements urgents présentant un risque pour la sécurité du public, les nouveaux accès aux plages, l'installation de postes de secours et la mise en place de sanitaires, les accès aux postes de secours et les parcs à vélo.

- **du fonctionnement :**

Entretien courant effectué tous les ans : Entretien général des aires de pique-nique / aires de stationnement / sentiers pédestres / sentiers équestres / parcours sportifs (débroussaillage mécanique ou manuel ; abattage des arbres dangereux ...) ; accès aux plages et protection dunaire (pose / dépose de filets et caillebotis, reprofilage annuel des accès), propreté (nettoyage et vidange des sanitaires ; ramassage des détritiques sur les aires d'accueil) ; entretien des équipements (mobilier et signalétique) ; entretien des pistes cyclables (hors Vélodyssée)

Entretien par traction animale : débardage à cheval

Opérations ponctuelles d'entretien (opérations périodiques réalisées ponctuellement et amorties sur plusieurs années) : le renouvellement des équipements (aires de pique-nique et d'accueil, parcs à vélo, haltes pour chevaux, panneaux d'information, réparation et renouvellement des poubelles), les accès aux plages (accès des PMR et protection dunaire)

Les études : sur la mise en œuvre d'un aménagement touristique concerté, sous réserve que les collectivités concernées soient partenaires financiers de l'opération. Cette subvention concerne : le diagnostic global, l'avant-projet sommaire, le pré-chiffrage permettant d'aboutir à une programmation, les études réglementaires, ainsi que la maîtrise d'œuvre.

La mise en sécurité d'urgence : exploitation des arbres dangereux et morts à proximité des sites touristiques et des voies ouvertes au public et évacuation des rémanents.

L'information du public : panneaux d'information, supports de communication écrits, organisation de sorties de découverte et de sensibilisation des publics à l'environnement en milieu forestier littoral.

L'ONF intervient en tant que maître d'ouvrage en forêts domaniales pour toutes les opérations concernées par la présente convention. Le Département notifie annuellement le montant global attribué par le Département au financement des opérations.

Pour 2019, la participation du Département est plafonnée à 45 000 € au titre du fonctionnement et à 10 000 € pour les investissements, avec des taux variables selon les opérations :

- 50% pour les investissements
- 40% pour l'entretien général (+20% si traction animale)
- 20% pour les études
- 60% pour l'information du public
- 60% pour la mise en sécurité d'urgence

La convention s'étale sur une période de 3 ans : 2019 – 2021.

2.1.2 | Les coûts liés au nettoyage des plages

L'analyse a ici été réalisée à partir des données transmises par le Département des Landes et de la Gironde. Les départements de Charente-Maritime et des Pyrénées Atlantiques n'ont pas de dispositifs d'intervention sur le nettoyage des plages.

Dispositif des Landes : un syndicat littoral pour le nettoyage des plages

Le département des Landes est organisé en Syndicat Mixte pour gérer le nettoyage des plages. Ailleurs, la compétence est à la charge des communes ou de leurs intercommunalités.

Organisation :

Dans le département des Landes, le nettoyage des plages fait l'objet d'un marché groupé depuis 1991. Il s'agissait d'un nettoyage global et systématique du littoral landais, puis en 2013, le département des Landes a proposé un nettoyage différencié. L'analyse réalisée ici s'appuie sur les bilans d'exécution sur l'ensemble de la période.

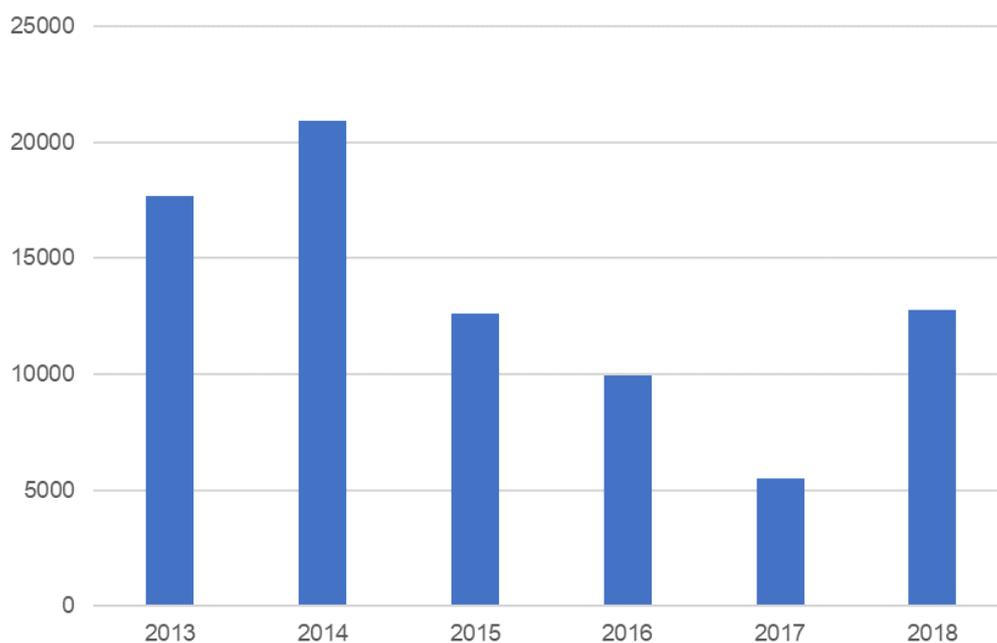
Après dix-sept ans de maîtrise d'ouvrage du Département des Landes, le nettoyage du littoral landais est assuré depuis le 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat Mixte du Littoral Landais (SMLL). Cette nouvelle organisation permet une gestion partenariale et partagée de cette opération emblématique du littoral landais.

Sur la période 2013 – 2018, certains événements expliquent des écarts importants :

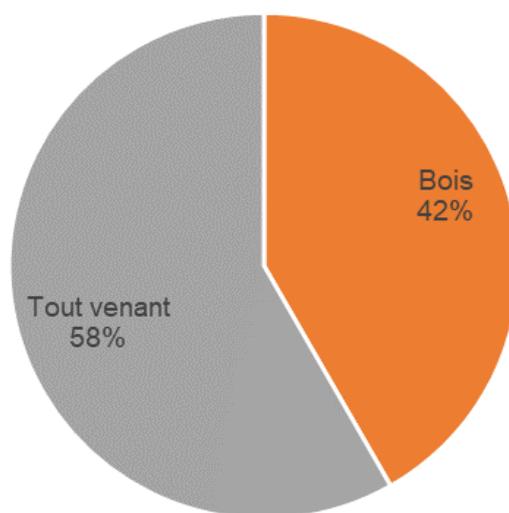
- La fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014 ont été marqués par la succession d'importantes tempêtes ayant occasionné des phénomènes d'érosion généralisés et conséquents sur l'ensemble du littoral, et des échouages d'apports massifs
- L'année 2015 se situe dans la moyenne des quantités normales et conformes aux bases ayant servi à la mise en œuvre de l'organisation de l'opération (12 000 m³)
- Les années 2016 et 2017 se caractérisent par de faibles apports, attestant de l'impact de conditions météorologiques sur les volumes échoués. En termes de volume d'apport collecté, l'année 2017 se situe à un niveau exceptionnellement bas, pour un total de 5 500 m³ environ, ce qui la classe comme l'année la moins chargée depuis le démarrage de l'opération en 1991.
- L'exercice 2018 aura été marqué par des arrivages de déchets importants en mai et juin, inédits de par leur ampleur à cette période de l'année, consécutifs des conditions météorologiques et des crues et inondations survenues sur le bassin de l'Adour.

Le graphique ci-dessous fait particulièrement ressortir les pics des années 2013 et 2014. La moyenne annuelle des déchets récoltés sur la période 2013-2018 a été de 13 242 m³ et reste sensiblement la même que celle de la période précédente 2006-2012 de 13 150 m³.

Volume total d'apports collectés (mécanique et manuel)



Répartition des apports collectés sur 2013 – 2018 dans les Landes



Mise en œuvre du nettoyage mécanique

Octobre/mai	Juin	Juillet et Aout	Septembre
de 8h à 16h	de 6h à 14h	de 22h à 6h	de 6h à 14h
- 1 fois par semaine sur les plages surveillées ▶ 2 fois par mois sur le reste du littoral	- 1 fois tous les 3 jours plages surveillées ▶ 1 fois par semaine sur les extensions des plages surveillées ▶ 2 fois par mois sur le reste du littoral	- 1 fois tous les 3 jours plages surveillées ▶ 1 fois par semaine sur les extensions des plages surveillées ▶ 2 fois par mois sur le reste du littoral	- 1 fois tous les 3 jours plages surveillées ▶ 1 fois par semaine sur les extensions des plages surveillées ▶ 2 fois par mois sur le reste du littoral

Concernant le nettoyage manuel, il se déroule 1 fois par mois sur les secteurs Natura 2000, sauf sur les plages aux abords de Capbreton, où le nettoyage se fait une fois par semaine d'octobre à mai. **Ce sont 217.45 m³ qui sont collectés manuellement en moyenne annuelle sur la période 2013/2018.**

S'ajoutent à ces apports, les dépouilles animales collectées sur les plages : 156 en moyenne par an sur la période 2013 - 2018.



Nettoyage mécanique – Plage de Tarnos



Aire de dépôt à Labenne



Nettoyage manuel – ESAT du Marensin

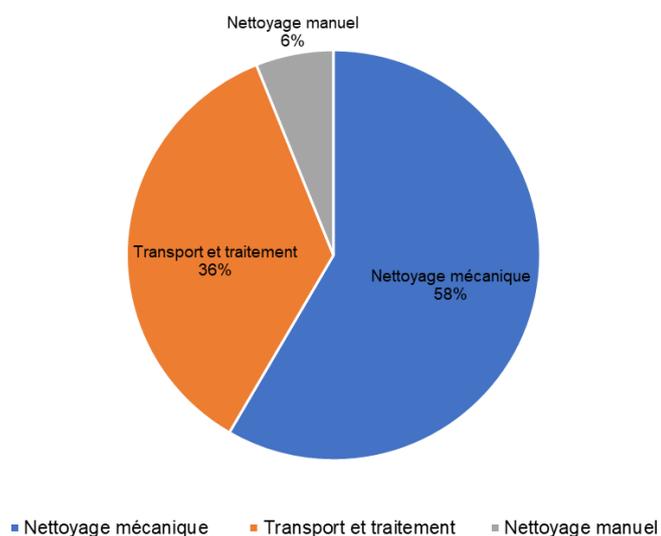


Accès au littoral – Capbreton

En termes de bilan financier, le coût total du nettoyage est en moyenne de 1 850 000 € pour la période 2013 / 2018.

Si l'on rapport ce chiffre au nombre de « plans plages » dans les Landes (38 plans plages – 106 km de linéaire côtier) on obtient **une moyenne de 48 600 € par plans plages.**

Coût moyen annuel du nettoyage des plages dans les Landes (Période 2013-2018)



Enfin, le marché passé par le département des Landes prévoit un recours aux structures favorisant l'insertion sociale et professionnelle pour réaliser le nettoyage manuel. Ce sont au total 7 structures d'insertion landaises (insertion des travailleurs handicapés et insertion professionnelle) qui sont intervenues sur un volume annuel moyen de 4 157 heures d'insertion. Ce volume équivaut à 2.5 emplois temps plein.

A côté de ces emplois en insertion, le nettoyage des plages génère directement 7.5 emplois à l'année et 9.5 emplois en période estivale.

Dispositif de Gironde : axe sur le nettoyage manuel

Organisation :

En Gironde, ce sont les communes qui sont les maîtres d'ouvrage du nettoyage des plages, le conseil départemental intervient en tant qu'appui technique et financier. L'ONF est missionné pour s'assurer du bon déroulement des opérations et du respect de la « Charte qualité du nettoyage des plages littorales ».

En synthèse¹⁰, il est constaté que les modes de nettoyage sont assez hétérogènes d'un territoire à l'autre. La période de ramassage s'étend généralement de la période du 15 juin au 15 septembre, elle peut être plus étendue compte tenu de l'affluence sur les ailes de saison ou les arrivages liés aux tempêtes hivernales

Concernant les fréquences de ramassage :

- Pour le ramassage manuel, la fréquence est généralement quotidienne sur les mois de juillet et août (10 communes sur 12) mais peut être de quelques passages par semaine à quelques passages par mois (2 communes sur 12) ;
- Pour le ramassage mécanique, la fréquence est généralement quotidienne en juillet et août sur les plages surveillées.

Les équipes de ramassage varient entre 4 et 8 saisonniers selon le linéaire traité. Elles mixent souvent des ouvriers communaux, des ouvriers de l'ONF ainsi que des associations de réinsertion (APADEV) en appui

Le nettoyage mécanique est largement utilisé hormis sur 3 communes : Vensac, Naujac, et Hourtin. Il est utilisé systématiquement sur le linéaire réduit des plages surveillées

La synthèse produite par l'ONF met en avant que la fréquence du nettoyage manuel reste irrégulière et trop faible par rapport au nettoyage mécanique. Les communes continuent par contre d'améliorer leur qualité de ramassage, en évitant des stockages ou incinérations sur site, et en limitant leurs interventions à la plage non végétalisée. Les bois sont généralement laissés en bas du pied de dune, sauf en période hivernale.

Les volumes affichés sont très hétérogènes. Ils dépendent d'une part des modes de nettoyage utilisés (présence ou non du mécanique) et d'autre part du report ou non des volumes liés aux criblages dans les bilans. On peut toutefois remarquer que les volumes liés au ramassage manuel sont importants : **de 1 à 7 m³/km/jour.**

Sur la période 2017-2019, le coût total engagé par les collectivités de Gironde pour le nettoyage des plages en manuel est en moyenne de 1 030 067 € par an pour un linéaire de 147.75km. **Pour le département de la Gironde, cela représente un budget annuel moyen de 430 000 €.**

Dans ce département, on ne dispose pas de données sur le nettoyage mécanique qui est effectué dans la très grande majorité des cas en régie par les collectivités.

¹⁰ Synthèse des opérations de nettoyage des plages girondines – 2017 – Document de l'ONF transmis par le département de la Gironde

2.1.3 | Les coûts liés à la surveillance d'une plage

Cette partie du rapport a été réalisée en partenariat avec le SDIS de Charente-Maritime et le Syndicat Mixte de gestion des baignades Landaises (SMGBL).

Constitué des collectivités landaises gestionnaires de baignade (communes, communautés de communes, syndicat), le SMGBL a pour missions l'organisation de la surveillance civile et la gestion de la qualité des eaux de baignade, à l'échelle du département des Landes.

Aujourd'hui, on estime que la surveillance des plages représente environ 30% des dépenses de fonctionnement des sites. Ces dépenses de fonctionnement comprennent :

- des moyens humains (salaires, hébergements...) : 60 à 80% des coûts avec un traitement mensuel d'environ 3000€ pour un MNS civil (1650 € pour un CRS-NS) ;
- des coûts liés à l'équipement et au fonctionnement du poste de secours (location poste, matériel...) ;
- des coûts annexes de surveillance (hélicoptères...)

On peut estimer que le coût moyen de la surveillance est de 30 000€ par mois par plage (une moyenne qui cache de fortes disparités selon les sites).

Les moyens humains :

Les moyens affectés à la surveillance d'une plage varient en fonction de la configuration de la plage (lacustre, océanique, proximité entre la zone de surveillance et le poste de secours...) Ils sont compris **entre 2 ou 3 MNS pour les plus petits sites (par exemple les petites plages au bord des lacs) à 14 ou 15 MNS pour les sites les plus importants.**

Ces moyens se composent majoritairement d'effectifs civils, auxquels se rajoutent des effectifs CRS (dans les Landes et en Gironde) et du SDIS (Pyrénées Atlantiques et Charente-Maritime).

Dans les Landes, cela représente 371 MNS civils auxquels s'ajoutent 58 CRS (chiffres 2019) pour 56 plages surveillées.

Le recrutement :

Les employeurs de MNS peuvent être :

- les communes ou leurs intercommunalités ;
- les SDIS (en Charente-Maritime et Pays Basque) qui conventionnent ensuite avec les collectivités ;
- le ministère de l'intérieur (pour les CRS mis à disposition en Gironde et dans les Landes) ;
- dans les Landes, le SMGBL recrute en direct 5 MNS (renforts temporaires, remplacements...).

La formation et les conditions de recrutement :

Les candidats doivent être titulaires :

- d'un des diplômes suivants : BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)¹¹ ou du BPJEPS-AAN¹² (ou BEESAN avant 2013)

¹¹ Le BNSSA peut se préparer grâce à une formation d'une semaine et son obtention nécessite la réussite d'un examen. Le BNSSA ne permet aucune activité d'enseignement ou d'entraînement contre rémunération.

¹² Le BPJEPS AAN est un diplôme d'Etat d'Educateur Sportif, délivré par le ministère des Sports. Ce diplôme permet d'exercer en tant que Maître-Nageur Sauveteur, avec une double compétence en enseignement et en surveillance

- du diplôme des premiers secours en équipe de niveau n°2 à jour de la formation continue annuelle
- être reconnu(e) apte médicalement à assurer les missions de nageurs sauveteurs

Les permis côtiers, le certificat restreint de radiotéléphoniste et le SSA (littoral et eaux intérieures) ne sont pas systématiquement exigés.

Plusieurs organismes délivrent ces diplômes dont **la SNSM (Société nationale de Sauvetage en Mer)** qui propose 8 mois de formations et de stages pour obtenir 6 diplômes : PSE 1 et 2 ; le BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) ; le permis côtier ; le CRR (Certificat restreint de radiotéléphonie) ; le SSA littoral mention pilotage (Certificat de surveillance et sauvetage aquatique).

Le recrutement est complété d'un stage en aptitude qui peut être organisé par les syndicats (SIVU en Gironde, SMGBL dans les Landes), ou encore les SDIS.

Le contenu de ces stages porte sur des épreuves d'aptitude, des tests sur les connaissances du milieu, la réglementation, la gestion des équipes, des épreuves théoriques (gestion, procédures...).

Le profil des sauveteurs :

La très grande majorité des sauveteurs sont des étudiants qui effectuent en moyenne 3 ou 4 saisons, on retrouve des profils plus expérimentés sur les chefs de poste et leurs adjoints. Si la grande majorité de ces emplois sont saisonniers, quelques collectivités du littoral disposent d'agents municipaux qualifiés pour effectuer la surveillance des plages.

Perspectives d'évolution :

Sur la saison estivale, la surveillance des plages est globalement assurée sur l'ensemble du littoral : 189 plages surveillées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, mais la question de la surveillance des ailes de saison se pose sur tous les territoires littoraux. Avec la pression démographique que connaissent les territoires littoraux et les agglomérations et métropoles à proximité des plages, la surveillance des ailes de saison constitue donc un enjeu fort pour des territoires qui peuvent connaître des pics de fréquentation de même intensité que sur la période estivale.

Si pendant longtemps le profil étudiants des sauveteurs a posé des difficultés de disponibilités du personnel pour envisager un recrutement sur ces périodes, les différents niveaux de responsabilité cherchent tous à s'organiser en s'appuyant sur des viviers de sauveteurs au niveau local :

- les collectivités locales favorisent l'implantation des clubs de sauvetage côtier sur leurs territoires ;
- le SDIS de Charente Maritime a constitué un vivier de 60 sauveteurs avec un double objectif : disposer de renforts dans le cas d'alertes à la submersion marine ; ouvrir des surveillances de baignade sur les week-ends d'ailes de saison ;
- le SMGBL a identifié plusieurs modes d'organisation permettant de répondre à cet enjeu (dispositif s'appuyant notamment sur un vivier local...) et cherche à expérimenter de nouvelles solutions.

Ces pistes doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part de tous les acteurs littoraux au regard du lien entre les périodes de surveillance et les retombées économiques sur les territoires. Les possibilités d'ouverture sur les ailes de saison doivent également être intégrées dans les projets d'aménagement (installation et ouverture du poste de secours...).

Sur la saison estivale, les collectivités girondines et landaises ont aussi à faire face à un désengagement progressif de l'Etat sur les effectifs de CRS (si on prend seulement l'exemple des Landes, les effectifs de CRS sont passés de 93 CRS en 2008 à 58 CRS aujourd'hui).

Dans un contexte financier difficile pour de nombreuses collectivités, les acteurs de la surveillance ont parfaitement conscience des difficultés à assurer une surveillance principalement dépendante des conditions météo, et dont l'organisation impose une importante flexibilité (disponibilité des moyens humains disponibles, types de contrats...).

Si on ne dispose pas à ce jour de données, la parole des acteurs touristiques (professionnels de la restauration, commerces, offices de tourisme) met en avant le lien étroit entre attractivité des territoires et périodes de surveillance.

2.2 | Les recettes d'un plan plage

Un rapport sur « les redevances d'occupation du domaine public maritime naturel » datant de 2014 de l'Inspection des finances et du CGEDD¹³ indique que l'ensemble des redevances perçues sur le domaine public maritime en 2013 s'établit à environ 27,3 M€ dont 6,4M€ pour les plages, soit 23%. Ce même rapport indique que les niveaux de redevance sont très hétérogènes selon les départements.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, on dispose ainsi des données suivantes sur les plages concédées :

	Total redevances plages concédées	Nb de plages concédées	Ratio redevance/nb de plages
Charente Maritime	18 420 €	11	1 675 €
Gironde	29 598 €	1	29 598 €
Landes	63 130 €	25	2 525 €
Pyrénées Atlantique	21 000 €	6	3 500 €

Ces chiffres restent très en deçà de ceux observés dans les départements de la façade méditerranéenne (1.8 M€ pour le Var et plus de 2 M€ pour les Alpes-Maritimes).

2.2.1 | Les recettes liées aux activités commerciales sur les plages de Nouvelle-Aquitaine

Plusieurs activités économiques sont présentes sur les plans plages :

Des activités de buvette / restauration : il s'agit principalement de commerces saisonniers installés sur la plage ou en rétro littoral dans l'emprise domaniale ou communale des plans plages. Si certains de ces établissements détiennent le foncier sur lequel ils sont implantés, d'autres reversent une redevance/loyer à l'ONF, à la collectivité ou à l'Etat. Sur ces activités, le loyer moyen annuel est estimé à 2000 € annuel pour les petites superficies à plus de 30 000 € pour des superficies plus importantes et sur des sites avec des niveaux de fréquentation important.

¹³ Rapport téléchargeable sur : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/174000415/index.shtml>

Des activités sportives (écoles de surf, voiles...), qui peuvent être implantées de la même manière sur le DPM, en communal ou en domanial

Sur ces activités, le loyer moyen annuel est de 2000 € annuel pour les plus petites superficies à plus de 10 000€ pour des superficies plus importantes et sur des sites avec des niveaux de fréquentation importants.

2.2.2 | Les recettes liées aux stationnements

Une note détaillée¹⁴ sur les modalités de mise en œuvre et les résultats que l'on peut attendre d'une politique de stationnement sur les plans plages a été produite dans le cadre de l'animation du schéma régional plans plages.

Aujourd'hui, le stationnement payant tend à se généraliser sur les stations littorales. Les motivations qui poussent de plus en plus de collectivités à réfléchir à ces dispositifs sont principalement de 2 ordres :

- Régulation des flux : pour favoriser la rotation des véhicules, l'accès aux commerces, faciliter le stationnement des résidents, pour inciter les usagers à se reporter sur des modes alternatifs à la voiture ;
- Economique : pour générer de nouvelles recettes permettant l'entretien, la surveillance et la protection de l'environnement.

Ces retours d'expérience mettent en avant un degré d'acceptabilité et de réussite qui varie dans la mise en œuvre d'un stationnement payant selon plusieurs critères :

- Une information et une communication importantes en amont dans la mise en œuvre du dispositif (en lien avec les commerçants et les résidents des zones concernées, sur l'offre alternative existante...) ;
- La prise en compte des résidents (par exemple avec des cartes d'abonnement)
- L'existence de solutions alternatives efficaces (navettes, stationnement gratuit à distance marchable...) ;
- Le déploiement de moyens humains importants pour faire respecter ces nouveaux dispositifs (police municipale...).

Au regard de cette analyse, on constate que le stationnement payant aux abords des plans plages est une solution qui fonctionne en termes de régulation et génère des retombées économiques en milieu urbain (là où les solutions alternatives, les moyens humains, l'information sont présents). En revanche, sur les plans plages « nature », on ne dispose que de peu de retours d'expérience satisfaisants (faible acceptabilité, pas d'alternatives réelles à la voiture, fortes dégradations, dispositifs techniques pas en adéquation avec le caractère naturel voire sauvage des sites).

Le site du Cap de l'Homy à Lit-et-Mixe est intéressant car le site a une configuration idéale pour la mise en œuvre du stationnement payant : avec un parking tête de place payant et un parking sous couvert forestier à une distance raisonnable à pied de la plage gratuit. Dans cette configuration, la commune estime que les retombées économiques générées par le stationnement payant lui permettent de financer l'entretien de son plan plage.

¹⁴ Cf. Note technique sur le stationnement payant – disponible sur le site du GIP Littoral

Evaluation 2018 - Fonctionnement Plans Plages

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
	<p>Général : Volet fonctionnement trop souvent négligé dans le cadre des études préalables plans plages</p>
<p>Volet entretien : Des expérimentations aux retombées positives en matière de gestion des déchets (baisse déchets, baisse coûts, acceptabilité ...)</p>	<p>Volet entretien Pas de données sur le coût réel de fonctionnement des sites (dépenses et recettes) ni sur les coûts évités (ramassage des déchets, entretien courant des cheminements...) Difficulté de récupérer ces données + pas de lisibilité sur l'analyse qui peut en être fait Pas d'indicateurs de suivi</p>
<p>Volet surveillance : Qualité et professionnalisme de la surveillance sur le littoral : dispositifs de recrutement, stages, mise en emploi (hébergements...) Moyens mis à disposition par les collectivités (équipement des postes de secours, matériel de surveillance ...)</p>	<p>Volet surveillance : Baisse des effectifs et moyens alloués par l'Etat pour la surveillance des plages -> Moyens consacrés à la surveillance en baisse Organisation de la surveillance des ailes de saison</p>
<p>Volet nettoyage : Des efforts importants réalisés dans tous les départements pour aller vers un nettoyage raisonné des plages</p>	<p>Volet nettoyage : Une structuration des acteurs très variable selon les territoires entraînant des gestions différentes</p>
<p>>> Enjeux entretien :</p> <p>Améliorer le volet gestion des plans plages dans le cadre des études préalables Identification de nouvelles clés de répartition sur le financement du fonctionnement des plans plages notamment sur des sites soumis à pression métropolitaine Articulation entre les dépenses de fonctionnement et d'investissements</p> <p>>> Enjeux surveillance</p> <p>Faire face à la baisse des moyens des collectivités dans un contexte d'accroissement de la fréquentation des plages du littoral néo-aquitain Surveillance ailes de saison : accompagner le dispositif du SMGBL pour un déploiement régional ? Améliorer la connaissance sur le lien entre surveillance de la plage et attractivité des territoires Renforcer la cohérence entre les projets d'aménagement qui cherchent à répondre aux enjeux de fréquentation sur les sites et les périodes de surveillance des sites (cf. indicateurs d'évaluation plan plage)</p> <p>>> Enjeux nettoyage :</p> <p>Améliorer l'information sur les conditions et objectifs du nettoyage raisonné des plages</p>	

Partie 3 – L’animation du schéma régional

3.1 | Les différents temps d’animation du partenariat littoral sur les plages

3.1.1 | Le groupe technique Plages

Le groupe technique Plages se réunit à minima une fois par an. Depuis 2012, les groupes techniques sont ouverts aux communes en plus des membres du GIP puis, à partir de 2013 ils sont délocalisés dans les différents territoires du GIP Littoral. A noter que dès 2013, des partenaires de Charente-Maritime ont été invités à participer à ces réunions.

L’objet du groupe technique est de :

- faire un point sur l’état d’avancement des projets plans plages (dont le financement) ;
- valider le bilan de l’année écoulée et préparer le programme de travail de l’année suivante qui est proposé en AG du GIP chaque fin d’année ;
- proposer des réflexions et actions communes, partager et échanger entre porteurs de projets.

Date et lieu	Sujets spécifiques Ordre du jour
20 janvier 2011 – Mérignac	Financement et Mise en œuvre du Schéma plans plages
24 mai 2012 – Mérignac	Réflexion sur l’accessibilité handicap des plans plages aquitains, Information sur la qualité des eaux de baignade, Modalités de rédaction d’un Cahier des charges type de maîtrise d’œuvre Présentation de prototype de modules durables pour les postes MNS Présentation de la société Camping-Car Park Organisation d’une 1 ^{ère} journée thématique sur les plans plages
21 novembre 2013 Contis	Focus sur projet de poste secours modulaire en pin maritime Présentation des projets en lien avec fonctionnement des plans plages
16 octobre 2014 Moliets	Actions collectives : Poste de secours Plages et agglomérations Partenariat glisse
29 octobre 2015 Biganos	Cadrages réglementaires Intervention Glisse
11 octobre 2016	Réunion Co financeurs
25 octobre 2016 Anglet	Etat d’avancement des actions collectives Retour d’expériences Notes techniques Journées thématiques
9 novembre 2017 Parentis	Lancement projet Groupement de commande Panneau de Baignade Annonce projet Sanisphère (toilettes sèches) Restitution du travail sur la Mesure de la Fréquentation des plages + Goplage
29 novembre 2018	GT resserré : présentation des premiers résultats de l’évaluation
5 février 2019 Royan	Présentation du schéma régional et de la démarche d’évaluation aux territoires de Charente-Maritime
14 novembre 2019 Parentis	1 ^{er} groupe technique à l’échelle de la Nouvelle-Aquitaine : présentation évaluation et échanges sur les propositions d’adaptation (cahier des charges....)

3.1.2 | Les journées Plages

Ce sont des journées qui ont vocation à réunir le partenariat élargi pour présenter des innovations en matière d'aménagement et de gestion des plages.

Date et lieu	Thématique
26 septembre 2012 Contis	Plans Plages et Innovations
3 décembre 2014 Bordeaux FCBA	Journée Poste de secours Diffusion référentiel technique
29 mai 2015 Vieux Boucau	Table ronde des gestionnaires de plans plages Nouvelles pratiques pour optimiser les coûts d'entretien des sites (gestion des déchets : ONF et Le Porge) Stationnement payant, mise en place de navettes : incitation ou coercition pour réduire la pression de la voiture sur les plages (CdC Ile d'Oléron et St Julien en Born) Le numérique au service des plages : maîtriser le fonctionnement de ces outils (Terre et côte Basque, CDT Landes, et Touristic)
24 mars 2016 Lège Cap Ferret	Innov'Plages Assurer la sécurité des sites et la protection des personnes (poste de secours mobile en pin maritime) Système d'aide aux personnes pour faciliter la surveillance (INEO Aquitaine à Pessac) Développer les modes doux et les solutions alternatives à la voiture // Un covoiturage dédié aux usagers de la glisse Le développement des vélos à hydrogènes pour le littoral Assurer la gestion environnementale des sites // Des solutions énergétiques autonomes pour sites (Base Innovation) + accueil de stands d'entreprises spécialisées
26 octobre 2018 Capbreton	Journée de présentation du Guide Régional Surf
14 Juin 2019 Capbreton	Journée organisée en partenariat avec le SMGBL Sécurité et aménagement durable Gestion de la fréquentation et information des usagers Présentation de l'évaluation et des perspectives de révision du Schéma plans plages

Evaluation 2018 – Animation du partenariat littoral

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Mobilisation du partenariat sur les instances de suivi et d'animation du schéma plans plages Partage des enjeux et des solutions innovantes	
>> Enjeux :	
Poursuivre les instances de suivi et d'animation générale Renforcer l'animation en groupe technique restreint pour les décisions stratégiques impactant le programme de travail du GIP littoral	

3.2 | Les actions collectives

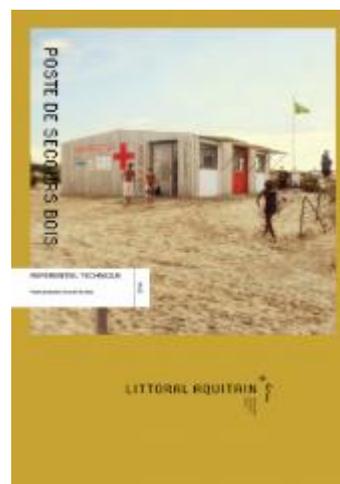
Toutes ces actions ont donné lieu à la parution d'un document de référence.

3.2.1 | Poste de secours mobile en pin maritime

Document de référence : Un référentiel technique pour un poste de secours innovant en bois sur les plages aquitaines

Contexte projet

La protection et l'accueil du public sur les plages est une question prioritaire. L'érosion naturelle du littoral aquitain, aggravée par des événements ponctuels, a entraîné des situations à risques pour plusieurs postes de secours. En partenariat avec l'ONF, le GIP Littoral a donc pris l'initiative d'imaginer les futurs postes de secours des plages aquitaines. Afin de respecter les préconisations du Schéma plans plages, la conception des postes doit privilégier la mise en place de structures légères, mobiles et intégrées dans les paysages typiques du littoral aquitain, tout en s'inscrivant dans une logique de conception et de construction durable.



Référentiel technique et prototype

Labellisé en 2013 par le Pôle de compétitivité Xylofutur pour son caractère innovant, le projet réunit six critères : le double usage (été/hiver), la mobilité et la modularité (pour répondre à l'évolution du trait de côte), l'intégration paysagère, la fonctionnalité, la conception durable et un intérêt économique. Un référentiel technique réalisé en 2014 avec le soutien d'un bureau d'étude constitué de B.ing, FabriqA et Green Studio détaille les possibilités de conception de ce bâtiment.

Généralisation de la démarche – Groupement de commande

A l'issue d'une procédure de marché public, la commune de Biscarrosse a retenu la scierie Labadie, implantée à Roquefort (40) et spécialisée dans les constructions en pin maritime, pour la réalisation du premier poste de secours mobile. Le prototype, composé de 3 modules, a été installé en juin 2016 sur la plage Sud de Biscarrosse.

Fin 2016, le GIP Littoral a organisé un groupement de commandes permettant à 6 collectivités de mutualiser leurs achats pour 10 bâtiments.

Conçus à partir de panneaux CLT* assemblés, les postes de secours mobiles sont des constructions 100% bois en pin maritime. Plusieurs types de modules sont disponibles pour créer des bâtiments adaptés à tous les besoins. Ils sont acheminés par camions et posés à l'aide d'une grue.

Le coût d'un bâtiment d'environ 60 m² composé de 3 modules est de 98 000 € HT, soit 1630 € du m².

Le référentiel technique identifie que **la durée de vie** de ce type de construction est de **20 ans pour 4 déplacements annuels.**

Bilan au 31 décembre 2018

Collectivité	Plage équipée	Etat de la commande
Seignosse	Plage des Casernes Plage du Penon	Poste installé (2017) Poste installé (2019)
Hendaye	Plage centrale Plage des 2 Jumeaux	Poste installé (2017) Poste en cours de commande (2019)
SIAZIM	Plage du Pavillon Royal (Bidart)	Poste installé (2018)
Le Porge	Le Gressier	Poste commandé (2019)
CdC Médoc Atlantique		Commande annulée
Biscarrosse		Commande annulée

Usage préconisé au regard du retour d'expérience

• Les modules conviennent particulièrement aux secteurs menacés par l'érosion à court et moyen terme et pour lesquels un remplacement du poste de secours en dur doit être effectué. Un permis de construire devra être déposé.

Exemple de la Plage du Penon à Seignosse :

A Seignosse, le poste de secours construit en dur ne permettait plus d'assurer la sécurité du site, car avec l'évolution de la hauteur de dune, les MNS ne disposaient plus de la visibilité nécessaire pour assurer la surveillance. Après avoir envisagé dans un premier temps de réhausser le bâtiment existant, la municipalité a fait le choix de détruire le bâtiment existant et de le remplacer par une construction mobile qui pourra être à nouveau déplacée si besoin. Le projet a été réalisé dans le cadre du réaménagement global du plan plage du Penon.

• Ces modules conviennent particulièrement pour les secteurs urbains pour lesquels un double usage est facilement envisageable

Exemple de Hendaye : A la fin de la saison estivale, les modules sont déplacés sur la zone technique du port de pêche et servent de bureaux administratifs.

Si le coût de déplacement a pu freiner certaines collectivités (en moyenne 3500 €), il est à mettre en relation directe avec les coûts de rechargement bien souvent supérieurs que certaines collectivités effectuent chaque année pour maintenir en place des bâtiments en dur, ainsi qu'au coût de démolition/reconstruction de bâtiments en dur.

Les autres solutions existantes

La question du déplacement continue de faire l'objet de recherches. Le GIP Littoral poursuit donc le travail d'identification de solutions plus simples et moins onéreuses à déplacer, notamment pour les sites les plus naturels sur lesquels un déplacement doit être effectué chaque saison. Des solutions sur des châssis agricoles ont été repérées, et pourront être testées si une collectivité en exprime le besoin.

L'accompagnement du GIP Littoral

Le GIP Littoral met à disposition des collectivités littorales de Nouvelle-Aquitaine un cahier des charges type et accompagne les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet de remplacement et d'acquisition de postes de secours mobiles. Dans le cadre des projets de requalification des plans plages, les postes de secours mobiles sont dorénavant considérés par les cofinanceurs comme des dépenses éligibles, et font donc l'objet de subventions.

De nouveaux projets sont en cours et devraient faire l'objet de nouvelles commandes :

- La commune de Parentis pour un besoin similaire
- La commune de Sanguinet pour un poste déplaçable avec la recherche d'une nouvelle technologie sur roue

Evaluation 2018 – Projet Poste de secours mobile en pin maritime

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
<p>Fonctionnalité du bâtiment et confort thermique</p> <p>Aménagements intérieurs facilement modulables</p> <p>Solidité du bâtiment</p> <p>Recours au pin maritime et fabrication locale</p> <p>Qualité et coût de la construction</p>	<p>Coût du déplacement (de 3000 à 5000 € selon localisation et difficultés d'accès)</p> <p>Difficulté à identifier un double usage hors milieu urbain</p> <p>Approvisionnement en panneaux CLT pin maritime</p>
<p>>> Enjeux</p> <p>Poursuivre l'animation du GIP pour poursuivre le développement des projets de constructions réversibles : soutien au cahier des charges, suivi de la démarche, recherche de financements</p> <p>Poursuivre le travail dans la recherche de nouvelles solutions constructives</p>	

Illustrations



Construction des modules à Roquefort – Scierie Labadie



Installation Poste de secours Prototype à Biscarrosse – Eté 2016



Installation Poste de secours – Plage Hendaye – Mai 2017

3.2.2 | Mesure de la fréquentation des plages et projet données plages

Depuis 2010, les opérations de réaménagement des plages se sont multipliées en Nouvelle-Aquitaine. Reconnues comme prioritaires par le partenariat littoral réuni au sein du GIP littoral au regard de leur rôle dans la destination, les plages représentent aussi un enjeu territorial majeur.

Pour répondre aux attentes de l'ensemble des usagers, il est devenu nécessaire de renouveler et de repenser le fonctionnement de ces espaces naturels et fragiles, aménagés dans les années 80. Les modes d'accès et la proposition de solutions alternatives à la voiture, l'amélioration de l'offre de services au regard des usages qui s'y déploient constituent le cœur de cette politique régionale.

Les plages les plus proches des agglomérations, grands espaces de nature sauvage si caractéristiques du littoral de Nouvelle-Aquitaine, constituent des secteurs récréatifs largement plébiscités par les populations urbaines de proximité et pour certaines plages les plus proches des agglomérations, la fréquentation a aujourd'hui atteint des niveaux interrogeant la capacité d'accueil de ces espaces naturels.

Cette problématique locale a engendré un certain nombre de questions auprès des membres du GIP : quelle est la fréquentation réelle sur les plages ? comment gérer au mieux les pics de fréquentation, voire les limiter ? peut-on envisager des reports d'une plage à l'autre ? comment optimiser la fréquentation sur les plages ?

Ces questions ont poussé les membres du GIP littoral à lancer une action globale poursuivant un double objectif : mesurer la fréquentation des plages d'une part ; utiliser cette donnée (et d'autres) pour développer des offres de services permettant d'optimiser la fréquentation d'autre part.

Les partenaires de ce projet sont l'ensemble des membres du GIP Littoral, accompagnés (financièrement) par l'Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Banque des territoires et l'ONF. Pour réaliser les premières étapes, le GIP littoral a été accompagné de la société Ants, dont les principales compétences sont la conception de modèles prédictifs, le traitement de très grands flux de données et le développement de capteurs intelligents.

1ère étape | Mesurer la fréquentation des plages en Aquitaine

Un des enjeux en matière d'aménagement durable est d'appréhender au mieux les composantes du territoire et notamment sa fréquentation. Disposer d'une donnée de fréquentation permet ainsi d'alimenter les politiques régionales en matière d'aménagement durable du littoral et de mettre en avant la pression qui s'exerce sur les espaces littoraux et notamment sur les plages.

Connaitre la fréquentation des plages, c'est aussi pouvoir offrir des services en adéquation avec la réelle fréquentation (sanitaires, douches, parkings vélos...). Enfin, cela permet d'adapter les actions de prévention et de restauration des milieux naturels (cordon dunaire, accès aux plages...).

➤ Méthode : une mesure par capteurs et drones

Le fonctionnement des capteurs

Des capteurs innovants¹⁵ capables d'estimer l'affluence d'un site en comptant le nombre de smartphones présents à proximité ont été déployés sur le littoral.

¹⁵ Présentation des capteurs dans [le rapport « Mesure de la fréquentation des plages – Mars 2018 »](#) disponible sur le site du GIP littoral

Tous les smartphones émettent régulièrement des paquets d'information sur les fréquences wifi afin de chercher des réseaux wifi potentiels. Ce protocole est effectué même lorsque le téléphone n'est pas en mode wifi. Les capteurs sont capables d'écouter ces paquets et ainsi de compter combien de smartphones sont présents, et donc de déduire une affluence. Cette donnée est transmise en temps réel (toutes les 5 minutes) sur un serveur.

Le déploiement des capteurs sur des plages représentatives

Il était difficilement envisageable d'équiper toutes les plages de la région, les capteurs ont donc été déployés sur des plages représentatives de la diversité des plages. Ces dernières ont été caractérisés en groupes homogènes, afin que la mesure précise sur une plage représentative de chaque groupe permette par redressement statistique d'obtenir une bonne estimation de la fréquentation consolidée à l'échelle du littoral.

Après avoir nommé et localisé chaque plage dans une base SIG, des informations sur la topologie et les indicateurs socio-économiques des plages sont venues compléter cette base de données. Sur les 152 plages recensées, 18 ont été identifiées¹⁶ comme représentatives de la diversité de la situation du littoral.

La caractérisation de l'ensemble des plages

Pour caractériser l'ensemble des sites et déterminer des points de comparaison, il s'est agi de les décrire par des indicateurs quantifiables et comparables.

Il a d'abord été essentiel de faire **une description topologique** des sites : étendue, capacité d'accueil, accessibilité, situation en zone naturelle ou en milieu urbain. A cet effet, l'ensemble des données cartographiques disponibles via l'IGN (Géoportail) ou le réseau OpenstreetMap ont été répertoriées. Pour que la topologie des sites ne soit pas uniquement décrite par ce système de surfaces, des variables dites "qualitatives" ont été utilisées (plages lacustres, urbaines ou natures, avec une pression touristique seule et/ou métropolitaine...).

Les données topologiques ne suffisant pas à expliquer la fréquentation d'une plage, elles ont été complétées par **des indicateurs de l'environnement socio-économique et touristique**. Le bilan des données disponibles a été fait à travers des canaux différents comme l'open-data, Google, l'Insee ou Sirtaqui (population en résidence principale, en résidence secondaire, capacités d'accueil touristique, nombre de plages de la commune, nombre de commerces liés à l'activité touristique (<1km), nombre de parkings et campings, etc.).

Les données topologiques et socio-économiques ont enfin été compilées pour l'ensemble des plages du littoral Aquitain, et **un modèle a été conçu pour extrapoler les mesures d'affluences** issues des plages équipées de capteurs aux autres plages.

Des survols de drones en complément

En complément du déploiement, de l'infogérance et de la maintenance du système de capteurs, une solution complémentaire de comptages par survol de drones a été proposée. Ce sont 49 survols de drones qui ont été faits en variant les heures, les conditions météo et la

¹⁶ Plage centrale de Soulac, Plage du Gurg à Grayan et l'Hôpital, Plage centrale de Montalivet, Plage du Pin Sec à Naujac sur Mer, Plage centrale d'Hourtin, Plage de Bombannes à Carcans, Plage Super Sud à Lacanau, Plage du Gressier au Porge, Plage du Grand Crohot au Cap Ferret
Plage de la Hume à Gujan Mestras, Plage du Pavillon à Sanguinet, Plage centrale de Biscarrosse, Plage centrale de Ondres, Plage du Penon à Seignosse, Plage de la Madrague à Anglet, Plage de l'Uhabia à Bidart, Plage d'Erromardie à Saint Jean de Luz, Plage centrale d'Hendaye

saison pour consolider un ratio permettant de convertir les signaux Wifi en nombre de personnes.

Principaux résultats de la campagne de comptage

10 millions de visites sur les plages du littoral aquitain sur les 2 mois de juillet et août.

Quelle que soit la saison, les plages urbaines sont les plus fréquentées

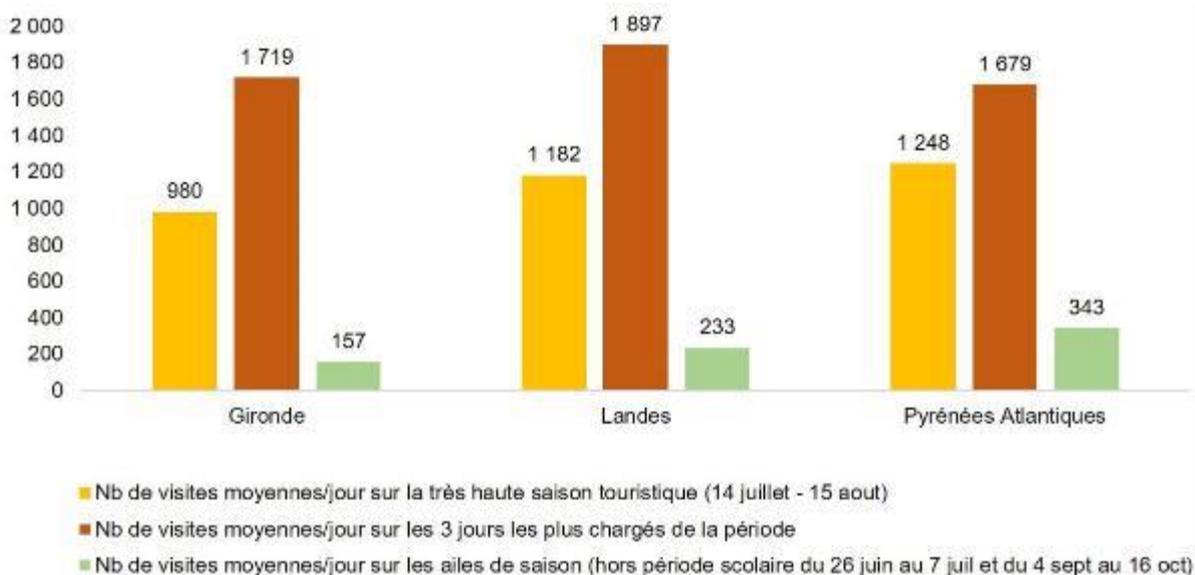
Même sur les ailes de saison, des plages considérées comme peu soumises à une fréquentation des populations de proximité conservent une fréquentation importante.

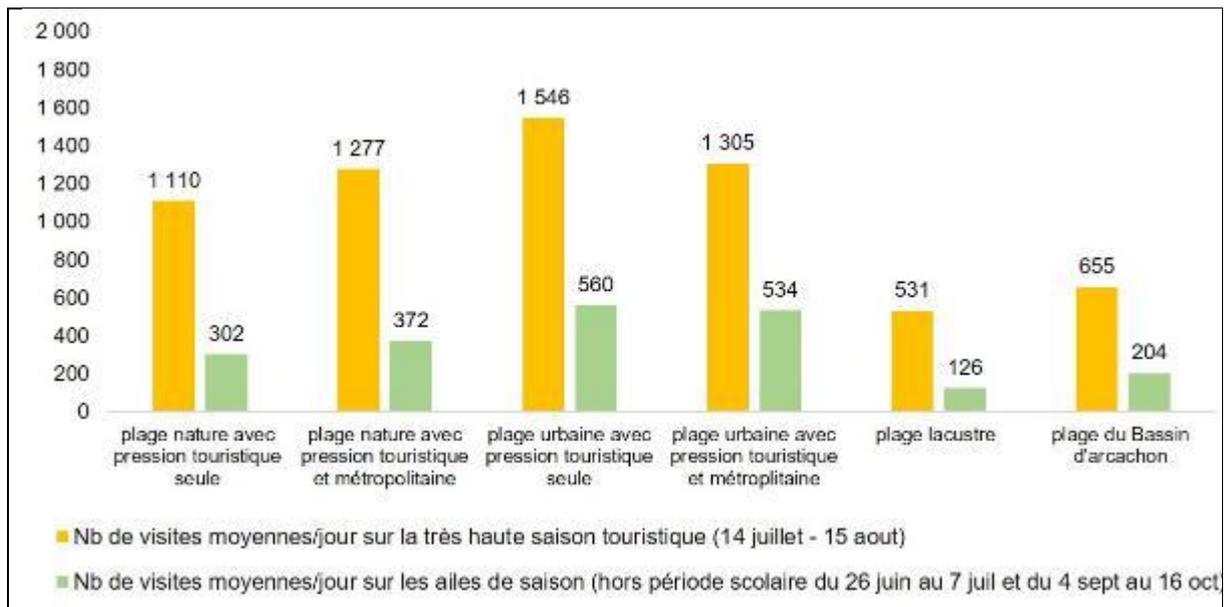
Certaines plages connaissant des pics de fréquentation majeurs (Fréquentation max observée) :

Seignosse (40) Plage du Penon : 3 914 personnes le lundi 14 août à 16h

Lège Cap Ferret (33) Plage du Grand Crohot : 2 288 personnes le mercredi 2 août à 15h

Anglet (64) Plage de la Madrague : 1 591 personnes le dimanche 13 août à 16h





L'année 2017 ayant été particulière en termes de météo (des pics de chaleur réguliers mais des week-ends en haute saison et ailes de saison plutôt décevants), il est légitime de se demander quel aurait été l'impact de conditions météo plus classiques. Ainsi, en simulant une augmentation artificielle de 3°C sur chacune des plages, on constate une augmentation très importante de l'ordre de 35% sur l'affluence.

2^{ème} étape | Des offres de services pour optimiser la fréquentation sur les plages

Si la donnée de fréquentation est indispensable pour aménager et gérer au mieux les espaces, elle constitue aussi une base intéressante pour penser le déploiement d'offres de services à destination des usagers.

Le projet part de l'idée que la donnée sur la fréquentation peut avoir un impact sur les comportements des usagers de proximité.

Les études préalables ayant montré qu'il était possible d'anticiper la fréquentation des plages au regard principalement des conditions météorologiques, et dans la mesure où les capteurs permettaient de disposer d'une donnée en temps réel, il a été possible d'élaborer un algorithme prédisant l'affluence sur les plages (le modèle prédictif).

A partir de là, l'enjeu était de construire une information permettant à l'utilisateur de prendre une décision adaptée à ses envies. C'est la logique de l'expérimentation qui a été retenue dans la perspective notamment d'identifier précisément les données utiles.

L'information délivrée aux usagers peut poursuivre des objectifs variés d'un territoire et/ou d'une collectivité à l'autre.

Pour certains, il s'agira d'améliorer la gestion des sites par une meilleure connaissance de la fréquentation (horaires et effectifs de surveillance, calibrage des équipements sanitaires...) ; pour d'autre il s'agira de promouvoir le territoire par de nouvelles offres de services (accroître la fréquentation sur des sites en capacité de supporter une fréquentation supplémentaire et "soulager des sites en surchauffe") ; enfin pour les derniers il pourra s'agir d'essayer de réguler la fréquentation des usagers de proximité (limiter la fréquentation sur certaines périodes de l'année ou de la journée ; éviter les déplacements vers la plage dans certains cas (drapeau rouge, fermeture de plages...)).

➤ Méthode

a/ Un algorithme pour prédire la fréquentation sur les plages

A partir de la donnée fréquentation disponible en temps réel, il a été possible d'élaborer un algorithme prédisant l'affluence sur les plages. Le modèle prédictif est construit en associant plusieurs données comme les conditions météo, le trafic et les principaux axes desservant les plages...

Le modèle met en évidence les facteurs suivants (par ordre d'importance) :

- des facteurs liés au calendrier qui comptent pour moitié dans la prédiction (jour de la semaine, de l'année, heure...) ;
- un facteur majeur lié à la météo qui compte pour ¼ dans la prédiction ;
- des facteurs liés à la configuration touristique des sites (capacité d'accueil touristique, proximité campings et/ou commerces touristiques ;
- des facteurs liés à la localisation des sites (lac, Bassin d'Arcachon, proximité avec une métropole)
- et enfin des facteurs liés à la configuration de la plage (ambiance nature ou urbaine).

b/ Goplage : le développement d'une interface numérique pour optimiser la fréquentation sur les plages

Pour tester l'opportunité de mettre à disposition cette donnée prédictive sur l'affluence des plages aux usagers et voir comment elle impactait leur fréquentation des plages, **un site expérimental Goplage.com** a été développé pendant la saison estivale 2017 sur toutes les plages du Nord du département de la Gironde. Le site a été mis à disposition d'une communauté de testeurs résidant sur la Métropole et s'engageant à répondre aux questions qui leur seront posées tout au long de la période de test.

L'interface permettait aux testeurs de visualiser sur ordinateur ou smartphone l'information d'affluence, dans une démarche d'aide à la décision. Ce service comprenait l'affluence actuelle et prédictive sur les plages girondines équipées de capteurs. Pour toutes les autres plages du secteur, Goplage fournissait des indications sur la météo et les conditions marines, l'état du trafic depuis la métropole, les horaires et la période de baignade surveillée, mais aussi toute l'offre de services présentes sur les plages (commerces, sanitaires, aires de pique-nique...).

Le bilan réalisé met en avant que la donnée de fréquentation nécessite d'être utilisée au service d'une stratégie d'accueil des populations de proximité, car le seuil de saturation d'une plage, en dehors de sa capacité physique, dépend aussi des moyens des collectivités à assurer la sécurité et l'accueil de populations importantes.

Par ailleurs, cette seule donnée de fréquentation ne constitue pas une donnée suffisante pour modifier les comportements, en revanche, couplée à des informations comme l'offre de services, la description de la plage, les conditions d'accès, et les possibilités de stationnements, elle constitue alors un indicateur précieux pouvant amener une part des usagers à modifier leurs habitudes (découverte de nouvelles plages, modifications des heures d'arrivée et de départ...).

3^{ème} étape | Suites à donner : Poursuivre le travail sur les données plages

En 2019, le GIP Littoral a analysé l'opportunité de poursuivre ce projet et les conditions à réunir pour répondre aux objectifs initiaux de l'amélioration de l'accès aux plages. Cette mission a fait l'objet d'un accompagnement technique par le cabinet Athome Solution, dont les conclusions sont présentées ici.

L'analyse des étapes préalables a fait l'objet d'un bilan mettant notamment en avant que :

- les capteurs Wifi complétés de survol de drone utilisés en 2016 et 2017 pour réaliser la campagne de mesure de la fréquentation des plages sont une technologie intéressante pour remonter la donnée d'affluence sur les plages en temps réel ;
- il a été possible d'élaborer un algorithme permettant de disposer à partir de cette donnée temps réel d'une prédiction de l'affluence, mais pour que cette prédiction soit fiable, l'algorithme doit disposer de données précises notamment sur la météo (problématique de cette donnée sur certains secteurs du littoral) ;
- la donnée d'affluence sur les plages constitue un socle intéressant pour penser le dimensionnement des services et des aménagements sur les plans plages ;
- cette seule donnée d'affluence ne constitue néanmoins pas une information suffisante pour permettre de déployer une offre de service aux usagers ;
- l'utilisation de cette donnée auprès d'un panel d'usagers de la métropole bordelaise en 2017 (Goplage) a mis en avant la nécessité de disposer d'une stratégie d'accueil à des échelles territoriales cohérentes pour s'adresser aux usagers des plages ;
- elle a mis aussi en évidence un intérêt de la part des usagers pour de l'information sur les plages, mais un manque de données temps réel (météo, couleur des drapeaux, capacité de stationnement sur les parkings...)

Sur les secteurs soumis à la pression d'une fréquentation urbaine de proximité (Gironde, nord et sud des Landes, îles de Charente Maritime, côte sauvage...), plus que la donnée sur l'affluence des plages, ce sont ces données sur les conditions d'accès, de stationnements, de conditions marines, qui permettraient d'optimiser la fréquentation sur les plages et de modifier les comportements des usagers dans la perspective de diminuer l'impact des pics de fréquentation sur les secteurs où l'on observe à certains moments une fréquentation qui soulève les capacités d'accueil des collectivités.

Le travail réalisé au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019 a précisé les objectifs des différents groupes d'acteurs (plus de 15 entretiens réalisés avec des professionnels du tourisme, de l'aménagement, de la sécurité, des secteurs privés et publics). Il en ressort des objectifs hétérogènes selon les acteurs (Région, Offices de tourisme, Collectivités et gestionnaires des plages, usagers...), mais aussi des besoins communs concentrés autour de deux thèmes :

- D'une part : disposer des données de base, de manière fiable, à partir d'une même interface.

Que ce soit le grand public, les touristes, les offices de tourisme, les professionnels du tourisme encore les collectivités et organismes, l'unanimité des retours se concentre sur le fait de mettre à disposition de manière lisible, l'offre des plages de Nouvelle Aquitaine. Les données dites de base sont : le nom de la plage, les coordonnées gps, les périodes et horaires de surveillance, les accès à la plage (distance, accessibilité PMR), l'offre de stationnement (vélo, voiture...), les services (WC, etc.), des photos d'illustration

- D'autre part : Disposer de données temps réel.

Pour diverses raisons les données temps réel sont fortement plébiscitées : elles permettent une prise de décision des touristes et grand public ; elles peuvent permettre aux collectivités de réorienter les flux de visiteurs en amont de leur arrivée avec des systèmes d'affichage ; elles permettent aux professionnels du tourisme de donner des conseils plus avisés à leurs clients ; etc. les données dites temps réel sont les suivantes : les disponibilités des infrastructures de stationnement ; la fréquentation de la plage ; la couleur du drapeau ; la météo et les conditions marines, la qualité des eaux de baignade.

Ainsi, l'analyse d'opportunité sur le recueil de données, et notamment de données en temps réel vient conforter le bilan des étapes préalables et notamment des enseignements de l'expérimentation GoPlages.

Analyse des possibilités de récupération de ces données temps réel

Dans le cadre de la mission confiée à Athome Solution, il était également demandé de réaliser un état de l'art des technologies existantes pour récupérer ces données temps réel (capteurs, webcam, analyse d'image, relevé humain...).

Il résulte de cette analyse :

- Des données reposant uniquement sur des relevés et analyses humaines : qualité des eaux de baignade ;
- L'analyse d'image temps réel permettrait de récolter un maximum de données de manière fiable : disponibilité places parking voitures, disponibilité places parking camping-car, densité de la plage, couleur drapeau, surveillance, vent, ensoleillement ;
- La récolte de données par des professionnels travaillant sur la plage et les infrastructures via une application web ou mobile permettrait, elle, de récolter l'ensemble des données, de manière plus ou moins performante, et impose la présence de personnes physiques sur la plage et les infrastructures (parking, etc.) pour mettre à disposition des données. Ce mode de récolte soulève des questions au regard de la pluralité des professionnels et des gouvernances sur ces différentes questions pour un déploiement à l'échelle régionale.
- La possible participation des usagers sur certains équipements et services publics (par exemple contributeurs Open Street Map...)

Plan d'actions proposé en CA le 15 octobre 2019

1/ Qualification et valorisation des données plages en Nouvelle-Aquitaine

Il est proposé dans un premier temps de qualifier l'ensemble des données existantes sur les 189 plages surveillées du littoral de Nouvelle-Aquitaine. Le travail de qualification des données comprendra notamment le recueil et l'hébergement des données en une plateforme unique, le travail sur le format des données, la gestion des droits open data de tout ou partie des données, les protocoles de mise à jour des données. Ce travail sera réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le GIP Atgeri.

Les données ciblées à ce stade sont les suivantes : Nom de la plage, géolocalisation, période et horaires de surveillance, équipements et services publics (toilettes, parking vélos, parking voiture, parking camping-car), informations sur la qualité des eaux de baignade, la réglementation de la plage, une photothèque.

Dans un second temps, ces données pourraient être valorisées dans une carte interactive des plages de Nouvelle-Aquitaine. Les plages seraient représentées sous forme de Points d'intérêts. Cette carte, sous format Widget, serait disponible pour l'ensemble des opérateurs en faisant la demande.

Afin de valoriser le travail réalisé par le partenariat littoral et les gestionnaires de plages, les sites sur lesquels des démarches de réaménagement durable ont été entrepris seraient complétés par une fiche de synthèse de présentation des projets.

En parallèle, des partenariats pourraient être mis en place avec des opérateurs des déplacements et des transports. Des premiers contacts ont été pris avec Modalis, mais également des opérateurs privés. Ces partenariats pourraient se construire dans le temps sur les bases suivantes :

- Intégration dans la carte interactive des plages de l'outil Modalis pour permettre aux usagers de trouver leur itinéraire en transport public, vélo ou voiture et connaître le temps de trajet pour se rendre à la plage,

- Le partage des données plages pour créer des POI dans Modalis (permettant ainsi la localisation des sites),
- L'élaboration progressive d'une information qualifiée sur les temps de trajets et offres alternatives à la voiture pour se rendre sur les plages (en parallèle, Modalis avance sur la récupération des données sur les navettes plages).

Enfin, la carte interactive serait élaborée sous un format évolutif lui permettant d'ajouter progressivement des données à valeur ajoutée (données temps réel). Il pourrait s'agir des données temps réel de disponibilité des infrastructures de stationnement, de la sécurité (couleur des drapeau) ou encore des conditions maritimes. La carte utiliserait le flux opendata mis en place progressivement sur les territoires littoraux et les données temps réel des territoires (cf. ci-dessous).

2/ Faciliter et accompagner les expérimentations sur les données temps réelles

Il est proposé de s'appuyer sur les enseignements du rapport « Données Plages » qui propose un état de l'art des différentes technologies envisageables selon le type de données à recueillir pour accompagner les territoires sur la production de données temps réel.

L'état des lieux des technologies met en avant des solutions quasi-opérationnelles, certains points restent à préciser et pourraient faire l'objet d'un accompagnement notamment pour :

- lever les verrous techniques à la production de certaines données temps réel (exemple : automatisation de la couleur des drapeaux, capacités de stationnement des parkings sous couvert forestier...)
- tester le dispositif en conditions réelles ;
- préciser les coûts et conditions de maintenance des dispositifs ;
- disposer de données temps réel disponibles depuis les sites et applications des territoires pilotes.

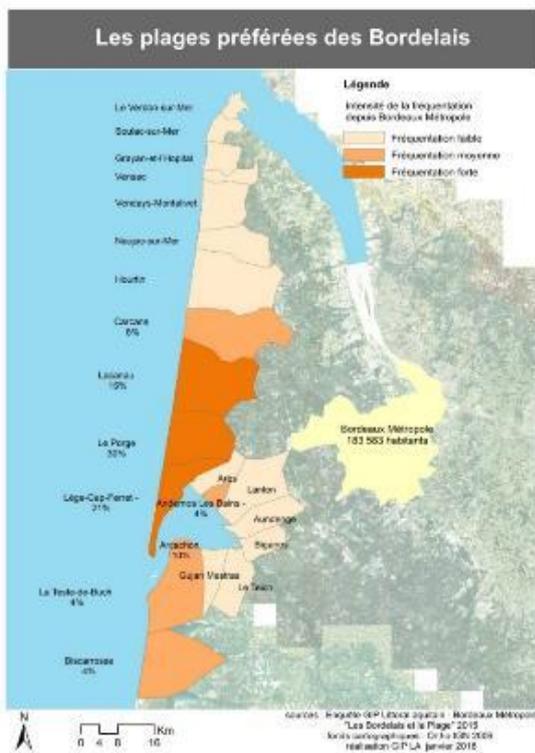
Le GIP littoral propose donc d'accompagner les territoires volontaires dans ce type d'expérimentation sous réserve que ceux-ci réunissent des conditions préalables :

- périmètre et gouvernance pertinente de réflexion
- définition préalable d'une stratégie d'accueil sur les plages du territoire : comment les données seront utilisées ? quelle offre de service sera déployée à partir des données ? quelle est la cible (clientèles touristiques sur place, usagers de proximité ? etc.) quelle information souhaite-t-on faire remonter ?
- réflexion préalable sur les modes de diffusion de cette donnée (sites et applis existants et mobilisables pour le projet...)

Evaluation 2018 : Mesure de la fréquentation des plages – Données Plages

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Expérimentation dispositif innovant de mesure de la fréquentation des plages Un protocole simple, respectueux vie privée, innovant de mesure de la fréquentation	Articulation stratégie territoires / utilisation données
>> Enjeux :	
Intégrer la donnée dans processus d'évaluation et gestion des sites au quotidien Qualifier et intégrer une démarche d'open data pour les données plages Accompagner les territoires qui le souhaitent dans l'utilisation de ces données temps réels	

3.2.3 | Un enjeu spécifique sur le secteur soumis à la pression de la Métropole Bordelaise



Les plages les plus proches de Bordeaux connaissent dès les premiers beaux jours du printemps et jusqu'à la Toussaint, des niveaux de fréquentation qui n'ont cessé de croître ces dernières années. Les collectivités concernées sont aujourd'hui engagées dans des travaux de requalification de leurs sites. Toutes se posent la question de la capacité d'accueil limite de leur plage.

En parallèle, **une enquête menée auprès des métropolitains**¹⁷ a mis en avant des habitudes très marquées des usagers de proximité (heures de départ et de retour de la plage, sites fréquentés-connus, modes d'accès...). Ainsi, les 2/3 des personnes interrogées se rendraient sur un secteur délimité entre Lège-Cap-Ferret et Lacanau, et ne connaîtraient finalement que peu la diversité de « l'offre plages » du territoire.

Enfin, les 3/4 des personnes interrogées indiquent dans cette même enquête, avoir déjà renoncé à se rendre à la plage par crainte des embouteillages, et c'est ce qui a poussé les communes littorales à tester une offre de services innovante s'adressant en premier lieu aux clientèles de proximité en vue d'optimiser les flux vers la plage.

Preciser les stratégies d'accueil sur le secteur soumis à la pression métropolitaine

La fréquentation de la part des usagers métropolitains semble s'accroître en nombre et sur une période élargie ; elle génère des problématiques de sur fréquentation (voire de saturation) sur certaines plages et/ou axes routiers. Or, des stratégies d'accueil non concertées risqueraient d'engendrer des phénomènes de reports d'une plage sur l'autre.

La nécessité d'apporter des réponses innovantes pour une gestion durable des plages fait aujourd'hui consensus et le constat fait ressortir le besoin d'affiner les connaissances sur la fréquentation liée aux populations de proximité, d'échanger sur les différentes stratégies qui s'offrent aux territoires dans le cadre d'un partenariat élargi.

Pour tendre vers une stratégie commune d'accueil des usagers de proximité, les élus des sites les plus fréquentés à proximité de Bordeaux partagent le constat de la nécessité d'élaborer une stratégie cohérente d'accueil des usagers de proximité pour faire face à l'accroissement de la population sur la métropole bordelaise.

C'est sur une base commune que les différentes options d'aménagement et de gestion des plages pourront alors être proposées. Une étude prospective va s'enclencher dans le cadre d'une co maitrise d'ouvrage GIP Littoral / communes / ONF dans le courant de l'année 2019 (décision CA 15 octobre 2019).

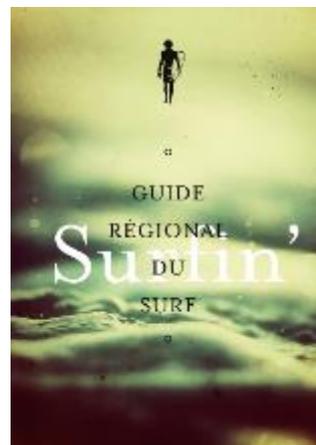
¹⁷ [Rapport d'enquête](#) disponible sur le site internet du GIP Littoral

3.2.4 | Action glisse : un guide régional surf

Le GIP Littoral travaille depuis 2016 aux côtés de la Fédération Française de Surf et de l'Eurosima dans l'objectif d'une meilleure prise en compte du surf sur les territoires littoraux. Ce travail intéresse l'ensemble des membres du GIP Littoral dans le cadre de l'aménagement durable des plages, car une meilleure prise en compte des activités et usages qui s'y déploient tout au long de l'année est indispensable.

L'année 2016 a été consacrée à la **production d'un état des lieux de la filière** qui a permis de mettre en avant de multiples enjeux pour un développement durable de l'activité glisse sur le littoral.

Pour permettre un développement durable de l'activité et de la pratique pour tous, dans un contexte marqué par une forte concurrence, un accroissement des conflits, et une activité caractérisée par une diversité d'usagers, les collectivités sont de plus en plus souvent confrontées à la nécessité de porter des mesures de régulation. Si ces mesures sont toutes motivées par la sécurité, elles ont un impact sur le développement socio-économique de la filière. Pour porter des préconisations répondant aux réalités des territoires, le choix a été fait de travailler avec 6 sites pilotes (Lacanau, La Teste de Buch, Moliets et Maa, Messanges, Capbreton et Bidart), représentatifs de la situation au niveau régional et retenus à l'issue d'un appel à candidatures lancé par le GIP Littoral en mars 2017. Financé par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fédération Française de Surf, le guide régional surf apporte des réponses aux questions soulevées sur les plans juridiques, de l'aménagement, économiques et touristiques, de la sécurité, de la gouvernance et de l'organisation de l'activité surf en région. Véritable outil pédagogique, le guide s'adresse en priorité aux collectivités littorales, mais peut aussi intéresser les professionnels associatifs et privés de la filière surf.



Evaluation 2018 – Guide régional Surf

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Démarche remarquable dans le cercle des acteurs du nautisme, des sports de nature... par son caractère partenarial et innovant	Volet juridique complexe
Travail juridique et partenarial permettant d'identifier de nouvelles pistes d'actions et de gouvernance pour améliorer prise en compte	
>> Enjeux	
Poursuite de la diffusion du travail auprès des collectivités littorales et amélioration de la prise en compte de toutes les activités sportives dans le cadre des projets de réaménagement	
Actualisation du volet « Prise en compte des activités sportives » du schéma plan plage	

3.2.5 | Un groupement de commande pour l'acquisition de panneaux réglementaire baignade

L'objectif premier de ce travail était de concilier obligations réglementaires et lisibilité des informations. Durant la saison balnéaire (= période de surveillance des plages), les collectivités ont une **obligation réglementaire d'affichage** des informations suivantes :

- En termes de **qualité des eaux de baignade** (art. D1332-32 du CSP) : dernier classement de l'eau de baignade ; résultats des dernières analyses du contrôle sanitaire et interprétation sanitaire ; synthèse du profil de baignade ; nombre de jours où la baignade a été interdite au cours de la saison balnéaire précédente ; si fermeture de baignade, un avis d'information expliquant les raisons.
- En termes de **surveillance et secours** (art. D322-7 du CS et circulaire n°86-204 du 19 juin 1986)
 - Quotidiennement : heures et périodes de surveillance, température air/eau, heures et coefficient de marée, prévision météo/ 24h, avis de vents forts/tempêtes, dangers particuliers locaux ;
 - de façon permanente : signification des couleurs des drapeaux à hisser (vert/ orange/ rouge) et indication de la non surveillance lorsqu'aucun drapeau n'est pas hissé, plan de la plage avec localisation poste de secours et plan général de la station, arrêté municipal relatif à la police de baignade, extraits du règlement sur les baignades/bateaux à moteurs/activités nautiques/etc., conseils de prudence.

Un état des lieux réalisé dans le cadre d'une mission du GIP littoral en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne a mis en avant l'absence d'uniformisation des panneaux d'affichage que ce soient dans le contenu ou les matériaux utilisés. Dans certains cas, un défaut de lisibilité des informations pour le public a également été identifié.

Les objectifs du projet :

- Rendre plus lisibles les informations sur la baignade
- Disposer d'un panneau communicant et facilement identifiable par les visiteurs
- Mutualiser des commandes pour réaliser des économies d'échelles
- Promouvoir le recours à des matériaux locaux et au bois pour ces aménagements

En partenariat avec les collectivités, l'ONF et leurs syndicats compétents (notamment le SMGBL), un travail collectif a été mené autour de ces panneaux afin de disposer d'un support conciliant conformité aux obligations réglementaires et lisibilité des informations. Un groupement de commande a permis en 2018 à plusieurs collectivités du littoral de disposer de prix très attractifs sur ces panneaux. Le département des Landes a soutenu financièrement le projet.

Trois types de panneaux ont été conçus et sont aujourd'hui disponibles :

- Un **panneau vitrine** au niveau du poste de secours permettant l'affichage des arrêtés et documents obligatoires
- Un **panneau tryptique** installé sur la tête de plage et sur lequel les MNS mettent à jour les informations obligatoires en matière de surveillance. Ce panneau dispose d'un support amovible hors surveillance indiquant que la plage est non surveillée.
- Un **panneau d'accès secondaire** proposant notamment un plan du site et des informations générales

Conçus en bois, ils s'intègrent parfaitement aux paysages littoraux et sont robustes pour résister aux aléas climatiques sur plusieurs années.

Illustrations



Panneau triptyque - Naujac sur Mer (2018)



Panneau vitrine - Soustons Océane (2018)

3.2.6 | Un projet de groupement de commande pour l'acquisition de toilettes sèches

Un autre projet porté en 2018 dans le cadre d'un partenariat avec la société Sanisphère aurait pu permettre une commande groupée de toilettes sèches pour différents sites naturels du littoral de la Nouvelle Aquitaine.

Ce projet n'a pas été retenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour faire l'objet de financements.

Evaluation 2018 – Groupement de commandes

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Expertise dans le groupement de commande permettant de porter des projets innovants	Niveau de réalisation
>> Enjeux	
Poursuite de l'utilisation des groupements de commandes pour initier de nouveaux projets	
Poursuite de l'animation des projets après la phase de groupement de commande pour généraliser les bonnes pratiques (postes de secours, panneaux, etc.)	

3.3 | Les notes techniques

A la demande du groupe technique, des sujets peuvent être travaillés de manière plus approfondie pour disposer de données techniques, d'informations sur les coûts, et/ou des contacts d'entreprises. Depuis 2015, 3 sujets ont fait l'objet d'une note :

- La gestion des camping-cars – 2014
- La mise en œuvre de toilettes sèches – 2015
- Le stationnement payant - 2016
- Les revêtements sur les plans plages et espaces lacustres (en cours)

Evaluation 2018 – Notes techniques

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Réponse à des sujets opérationnels	Mise à jour des documents Faible animation une fois la note produite
>> Enjeux Relancer le travail de production et d'actualisation des notes technique	

3.4 | Les Actions de valorisation

Les fiches plans plages



Année de réalisation	Nom Fiche
2016	Ondres Moliets Léon Messanges Centrale Messanges Sud Seignosse Les Casernes Seignosse Les Estagnots
2017	Gastes

	Cap de l'Homy Site sans poubelle Poste de secours
2019	Biscarrosse Le Porge La Giraudière – Grand Village

Soutien à l'organisation d'événements comme les inaugurations

Rédaction des communiqués de presse et dossiers de presse

Participations aux relances presse

Mobilisation du partenariat institutionnel

Evaluation 2018 – Actions de valorisation

Points forts	Points faibles et axes d'amélioration
Réalisation de supports synthétiques permettant de valoriser le travail dans un cercle institutionnel	Pas de supports de valorisation des projets auprès du grand public Manque présentation approche globale avec les projets de territoire
>> Enjeux	
Développement des outils permettant une meilleure information sur les projets	

Partie 4 - Conclusion

Les grands enseignements de l'évaluation plans plages

Après 8 années d'exercice, 43% des plages surveillées sur le périmètre ex Aquitaine sont aujourd'hui engagées dans une démarche plan plage.

Le coût moyen des projets sur la période est de 800 000 € mais cache de fortes disparités selon la taille et le niveau de fréquentation des sites. L'analyse du fonctionnement des sites et des dispositifs a permis de mieux comprendre les différences observées entre les départements du littoral, aussi on peut distinguer :

- des collectivités en Gironde qui ont privilégié un entretien important de leurs plans plages soutenues par le département : le coût moyen d'entretien sur ces sites est de 85 000 € par an. Les collectivités de Gironde qui se sont engagées dans une démarche plans plages sont celles pour lesquelles il devenait absolument nécessaire de repenser le fonctionnement global des espaces ; ainsi les premiers sites engagés dans une démarche plan plage sont situés sur les communes de Lacanau, du Porge, de Lège Cap Ferret et de la Teste de Buch, des sites soumis à la pression métropolitaine et situés dans des secteurs d'érosion important ;
- des collectivités landaises qui ont privilégié des projets d'investissements à travers le dispositif plan plage et qui ont profité de ce cadre pour repenser en profondeur ces secteurs et pour lesquels il conviendra d'être attentif sur l'entretien qui sera porté par les collectivités après la phase de travaux ;
- des collectivités de la côte basque pour lesquelles c'est le dispositif Aménagement Durable des Stations qui a permis d'intervenir sur les secteurs de plans plages, plus souvent intégrés et connectés au tissu urbain.

L'évaluation permet également de dégager les axes de travail prioritaires afin de répondre aux attentes des membres dans le cadre de la révision du Schéma plans plages.

Les principales actions à mener sont synthétisées ci-dessous :

Engager une mise à jour du Schéma plan plage dans le cadre du nouveau périmètre régional

- Définir un nouveau cahier des charges type permettant une meilleure prise en compte des usages et des activités, le renforcement des actions de sécurité, le fonctionnement général du plan plage
- Mettre à jour la base de données des plages surveillées du littoral néo-aquitain (sans actualisation de la typologie plan plage)
- Préciser le volet fréquentation pour permettre des mesures comparatives entre les sites
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation (exemple : une visite de site et quelques indicateurs simples comme la période de surveillance, le budget entretien....)
- Engager un changement en profondeur sur l'entretien et le fonctionnement des sites (logique investissement / fonctionnement à réinterroger)

Poursuivre des actions collectives innovantes et emblématiques

- Développer les offres de services sur les plages au côté des mesures d'aménagement
- Poursuivre la veille et les mises en relation entreprises sur les aménagements
- Engager le travail sur les données plages

Poursuivre le travail sur des sujets réglementaires spécifiques

- Travailler avec les services de l'Etat des sujets prospectifs : appui sur les actions opérationnelles ; nouvelles zones de baignades / nouveau plans plages (secteurs soumis à pressions métropolitaine et/ou érosion)

Consolider le partenariat financier autour des projets

- Repenser le travail sur les dépenses éligibles et la lisibilité des dispositifs

Développer les actions de communication et de sensibilisation

- Développer des outils et des partenariats pour cibler les populations
- Poursuivre la valorisation institutionnelle et notamment en dehors de la Nouvelle-Aquitaine

Apporter des réponses à la modification du périmètre régional

- Améliorer le développement des offres de services et la communication à un niveau intercommunal
- Apporter une réponse aux sites de plages non surveillées (cadre de travail : espace naturel fréquenté)



GIPLITTORAL.FR

GIP LITTORAL

11, avenue Pierre Mendès-France 33700 MÉRIGNAC

T. 05 56 13 26 28 / contact@giplittoral.fr

SIGNATAIRES DU GIP

Services de l'Etat en région, conseil régional Nouvelle-Aquitaine, conseil départemental de la Charente-Maritime, conseil départemental de la Gironde, conseil départemental des Landes, conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération Rochefort Océan, communauté d'agglomération Royan Atlantique, communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud, communauté d'agglomération Pays Basque, communauté de communes communauté de communes de l'île d'Oléron, communauté de communes Médoc Atlantique, communauté de communes Médullienne, communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord, communauté de communes des Grands Lacs, communauté de communes de Mimizan, communauté de communes Côte Landes Nature, communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud, communauté de communes du Seignanx.